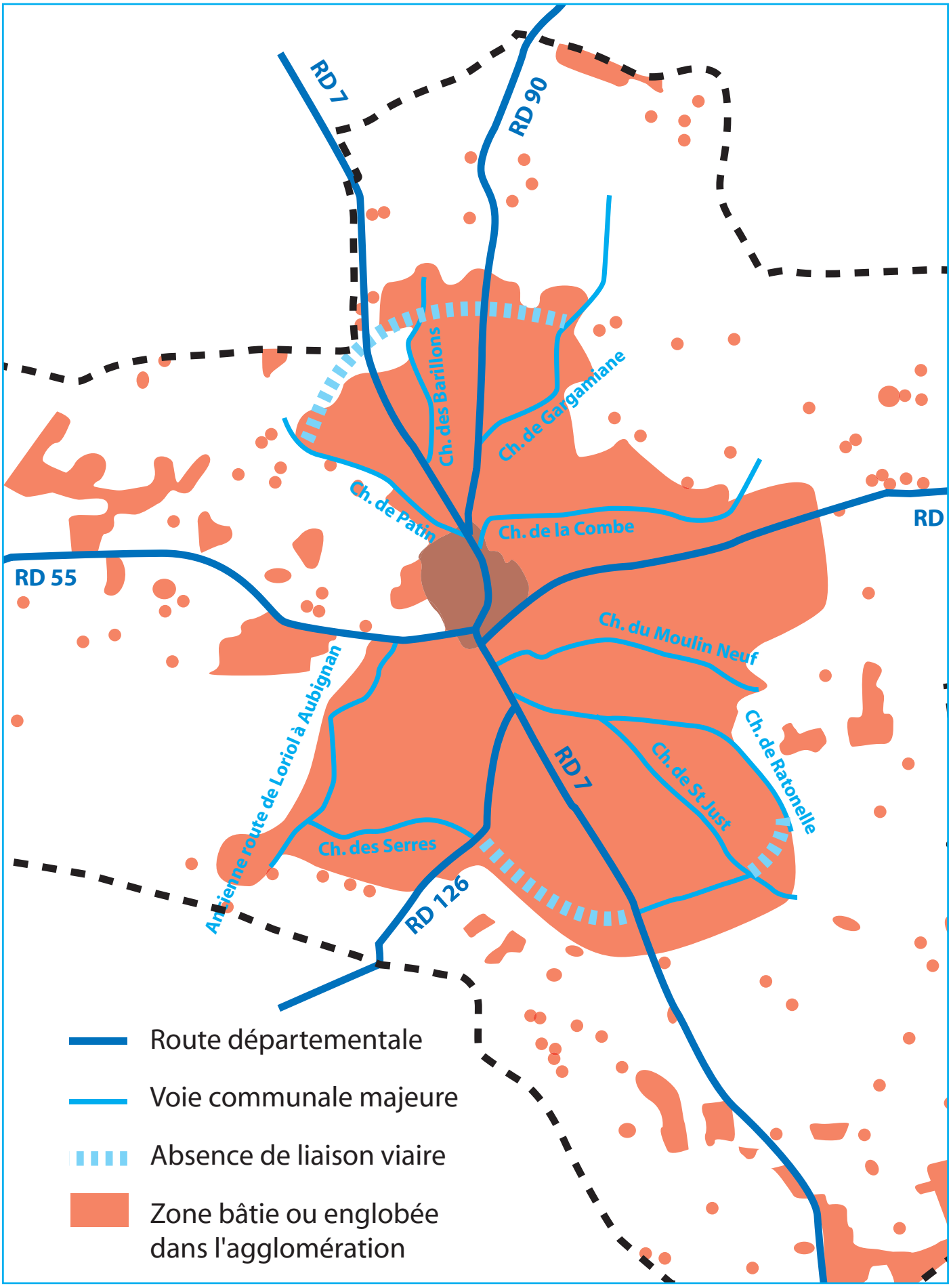

Principaux axes viaires sur Aubignan

1.2.1.3. BESOINS RECENSES EN TRANSPORT

°La voiture
La voiture est aujourd'hui le moyen de déplacement le plus utilisé sur Aubignan car la commune est éloignée de plusieurs kilomètres de la ville centre d'Agglomération (Carpentras).
D'après les données Insee 2016, la part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail est un véhicule individuel (voiture, camion, fourgonnette) à 88,9%.
La part des transports en commun représente seulement 1,7%, la marche à pied 3,4% et les déplacements en deux roues 2%.

Il existe au niveau départemental un site consacré au covoiturage, plateforme portée par l'association Azimut Provence et soutenue par le Conseil départemental de Vaucluse (www.covoiturageavignonvaucluse.fr), qui permet la mise en relation des personnes sur tout type de trajet. Il est possible d'y créer des communautés identifiées (entreprises, administrations, territoires…).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2016

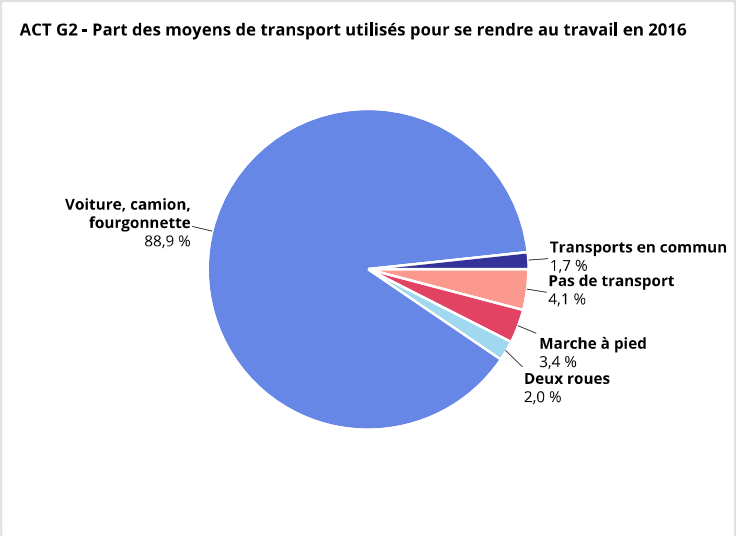

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

°Desserte ferroviaire
Le territoire de la CoVe compte une gare ferroviaire : celle de Carpentras réouverte en avril 2015, dans le cadre du projet d'ouverture de la ligne Avignon TGV - Carpentras. Cette ligne, fermée à la circulation en 1938 n'était plus utilisée que pour le fret.
L'offre de service sur la ligne ferroviaire Carpentras – Avignon centre - Avignon TGV est de bonne qualité, avec une vingtaine d'allers/retours quotidiens de 5h20 à 23h05 (un train toutes les 30 min en heures de pointe et 1 train par heure. Le temps de parcours est très compétitif : 30 minutes pour relier Carpentras à Avignon Centre (contre 45 minutes à 1h15 en voiture) et 38 minutes jusqu'à Avignon TGV.

°Desserte aérienne
L'aéroport le plus proche se situe à Avignon (l'aéroport de Marignane est le second en distance).

°Desserte routière en transports en commun
Réseau Trans'Vaucluse (2018) :
Le territoire de la CoVe est desservi par 8 lignes interurbaines, essentiellement centrées sur Carpentras. Ces lignes permettent de relier les grands pôles urbains d'Avignon (ligne 5), d'Orange (ligne 10), de Vaison la Romaine (ligne 11 via Malaucène) et de Cavaillon (ligne 13), ainsi que le plateau de Sault (ligne 12). Le territoire d'Aubignan est cerné par les lignes 10, 11 et 4 (Orange-Vaison La Romaine) mais n'est pas traversé par ce réseau.

Réseau de la Communauté d'Agglomération, CoVe :
Le réseau Trans'Cove est un réseau de 17 lignes de transports en commun, régulières ou à la demande, mis en place par la CoVe et qui dessert les 25 communes de son territoire. Ce réseau regroupe désormais lignes urbaines, périurbaines, scolaires et lignes de transport à la demande (TAD) qui viennent compléter l'offre.
La commune d'Aubignan est desservie par la ligne urbaine A (Beaumes-de-Venise - Aubignan - Serres - Terradou - Pôle Santé) qui compte plusieurs arrêts sur son territoire, desservis dans les deux sens. Sur cette ligne, la fréquence est à la demi-heure sur Carpentras et à l'heure vers Beaumes et Aubignan.
La commune d'Aubignan est également desservie par la ligne périurbaine J (Gigondas - Carpentras) avec plusieurs aller-retour par jour. Le service de TAD permet de compléter l'offre de service.

Le rapport de présentation du SCoT de la CoVe (arrêté par le comité syndical du 05/03/19) indique que Les performances du réseau Trans'Cove sont légèrement en-deà de la moyenne des réseaux de 50 à 100 000 habitants avec 12,3 voyages / habitant en 2012, contre 23 voyages / habitant en moyenne pour

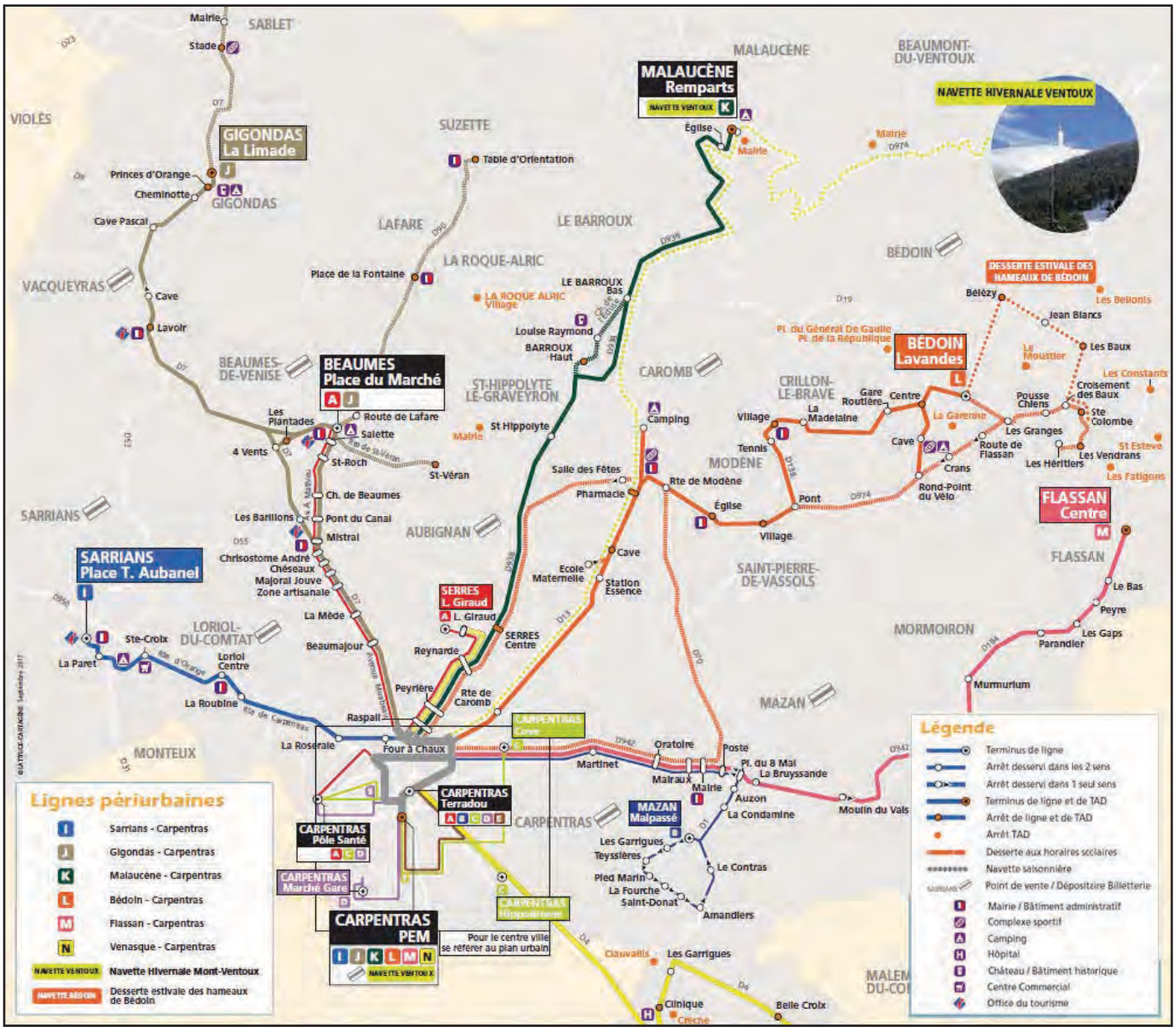

Réseau Trans'Cove, extrait du plan du réseau périurbain (2019)
(source : http://www.lacove.fr/mon-quotidien/deplacement-transports/le-reseau-transcove.html)

les réseaux de taille similaire (source annuaire statistiques des transports collectifs urbains 2007-2012, GART/ UTP).
Toujours d'après le rapport de présentation du SCoT de la CoVe (arrêté par le comité syndical du 05/03/19), le réseau a comptabilisé plus de 795 000 voyages en 2015.
L'évolution des voyages sur le réseau semble stagner en 2015 après une forte évolution depuis 2013.
La fréquentation du TAD a quant à elle diminué depuis 2011 mais se situe actuellement autour de 7 000 voyages annuels.

°Les modes actifs
Les itinéraires vélos structurants :
La Via Venessia sur la partie nord du Vaucluse et passant par Carpentras fait partie des 5 grands itinéraires retenus au schéma régional des véloroutes et voies vertes. Sur les 26 km de l'itinéraire, 6,8 km sont déjà aménagés entre Jonquières et Sarrians.

Ces grands itinéraires loisirs et tourisme peuvent aussi être support de déplacements pour le quotidien (travail, scolaire, achat…).

Le Schéma Départemental Vélo en Vaucluse (SDVV, 24 juin 2016) a pour objectifs :
• une vision prospective intégrée de la politique « Vélo » (usages, infrastructures, économie, santé),

• la cohérence des infrastructures et projets entre les différentes échelles territoriales.

La stratégie départementale à l'horizon 2025-2030 vise notamment à créer une dynamique partagée sur l'ensemble du territoire, la mutualisation des moyens en terme d'infrastructures, d'économie liée au vélo, d'incitation à la pratique et la connexion des itinéraires les uns aux autres.

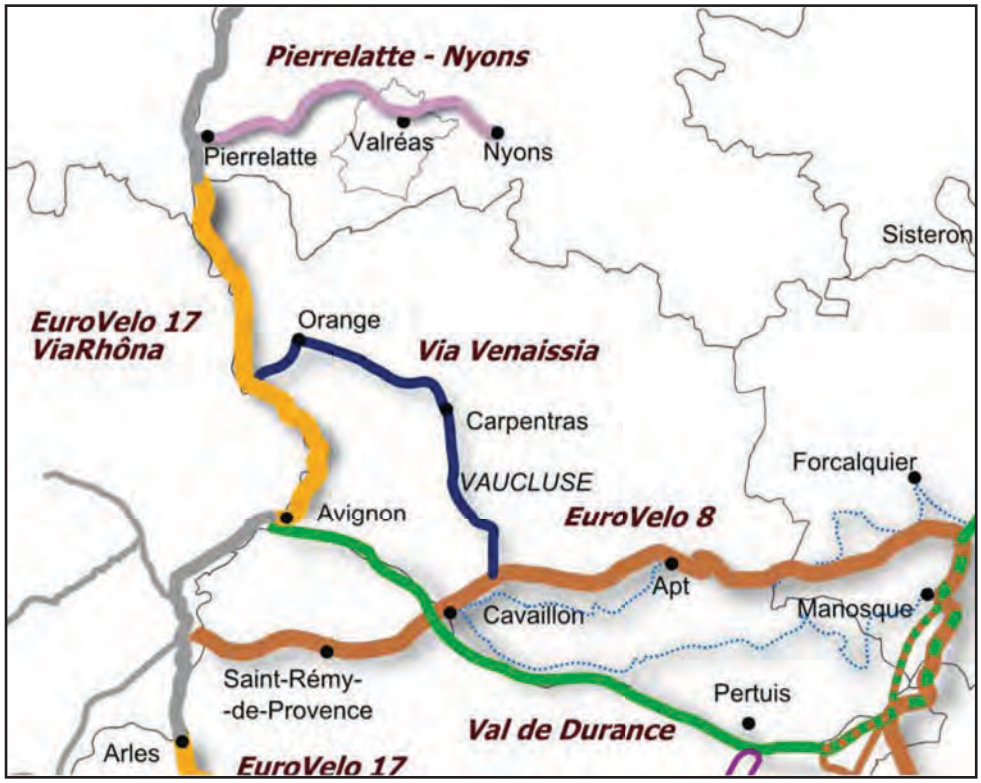

Le vélo en Vaucluse
(source : SCHEMA DEPARTEMENTAL VELO EN VAUCLUSE (SDVV) présentation du 09 12/2016)

Le territoire compte plusieurs types d'itinéraires touristiques à vélo :

- 13 boucles cyclo touristiques de 10 à 65 km totalisant près de 400 km d'itinéraires balisés pour tous les publics ;
- 2 itinéraires de cyclotourisme itinérant : le Tour du Ventoux à vélo (120 km) et le Tour du Comtat Venaissin à vélo (115 km) ;
- Une large partie de l'itinéraire VTT de la Grande Traversée du Ventoux.

<u>La marche à pied :</u>
La richesse des paysages vauclusiens, leur nature préservée et leur parfum de Provence participent de l'attrait touristique du territoire.
Afin de conserver cette nature unique mais aussi de la rendre accessible au plus grand nombre, le Département maintient des circuits adaptés à toutes les envies : familiales, sportives ou culturelles.
Ainsi, le Département entretient un réseau de plus de 2 300 km de sentiers touristiques auquel ont accès piétons et véhicules non motorisés.

<u>A noter à Aubignan, concernant les modes de déplacements actifs :</u>
Dans le cadre d'une démarche « Expérimentations en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relative à la construction d'une stratégie territoriale concernant la trame verte et bleue, l'équipe projet composée de l'ARPE (Agence régionale pour l'environnement, Agence de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône) a entamé une phase d'état des lieux et diagnostic portant, notamment ici, sur la renaturation et la valorisation écologique des berges du BREGOUX à AUBIGNAN.

Si l'objectif principal de la démarche est la renaturation des rives du Brégoux, le maintien des cheminements doux est aussi une préoccupation. Ce cours d'eau est un axe majeur de liaison douce entre les différents équipements publics et services. Cet axe est voué à se développer du fait du positionnement de la plupart des points d'intérêt de la commune le long du cours d'eau ou à proximité immédiate.

1.2.2. RESEAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS

1.2.2.1. EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET BESOINS

La commune d'Aubignan présente un patrimoine assez important au regard de la taille de la commune et bénéficie par ailleurs des équipements recensés au sein de la CoVe et notamment à Carpentras.

Ainsi, la commune compte de nombreux services de proximité et administrations : hôtel de ville, la Poste, le CCAS, etc. Des ateliers des services techniques, un hangar des services techniques et des logements de fonction (route de Beaumes de Venise, avenue Jean Henri Fabre) sont également utilisés par la mairie. Le groupe scolaire se situe allée Nicolas Mignard. Les logements instituteurs et la cantine se trouvent rue Antoine Auphand.
Plusieurs équipements religieux sont également recensés, tels que l'église Saint Victor et le presbytère.

En termes d'équipements culturels, la Maison des Jeunes et de la Culture est sise avenue Joseph Roumanille. Le bâtiment de l'ancien Hôtel Dieu est utilisé en office de tourisme et en salles associatives. La commune compte également une salle des fêtes polyvalente. La bibliothèque municipale «L'Oustau di Libre» se trouve au 105 avenue de l'Abbé Arnaud.

En termes d'équipement de loisirs et de sports, le stade Léon Chauvin est recensé route de Sarrians (RD 55), au sud de la salle communale polyvalente. La municipalité a consacré, ces dernières années, une part non négligeable de son budget aux loisirs et au sport avec la réalisation d'un plateau sportif au sein des écoles, la réfection du terrain de football et la réalisation d'un city-parc (espace ludique comprenant un terrain multisports dédié à la pratique du basket-ball, du hand-ball, du volley-ball, le tout ceinturé par une piste d'athlétisme, ainsi que deux aires de jeux. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite).

Plusieurs équipements publics sur Aubignan

Les besoins recensés en équipements collectifs, à inscrire dans le PLU sous la forme d'emplacements réservés, sont essentiellement :
-la création du nouvel hôtel de ville (l'actuel étant devenu trop exigu), d'un parking et d'un espace paysager public au lieudit Le Village,
-l'extension du cimetière avec création d'un accès et d'un parking public au lieudit La Chicane,
-l'amélioration de l'entrée de ville sud avec création d'un signal d'entrée de ville, amélioration du carrefour entre l'avenue Frédéric Mistral et le bd Louis Guichard et la création d'un espace paysager,
-la création d'un parc public, de cheminements doux et d'une voie au lieudit Condamine.
Enfin, la commune poursuit ses réflexions sur les espaces publics (élargissement ou création de voies, , amélioration de carrefours, création de cheminements doux, etc.).

1.2.2.2. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Sources :
-Rapport prix et qualité du service eau 2017 du Syndicat Rhône Ventoux.
-Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux.

La Ville d'Aubignan a délégué sa compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur les 35 communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue. Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans. Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent.

Aubignan dispose de deux forages dits du Grès de Meyras, situés sur des nappes sédimentaires dites «profondes» établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé. Ces points de captage bénéficient de périmètres de protection (immédiat et rapproché) afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et réduire le risque de pollution accidentelle (éviter une contamination de l'eau).

Les habitants desservis sur le territoire d'AUBIGNAN sont au nombre de 6 621 (ce total tient compte de la population saisonnière ; estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire). Le nombre d'usagers s'élève à 2 233 en 2017.

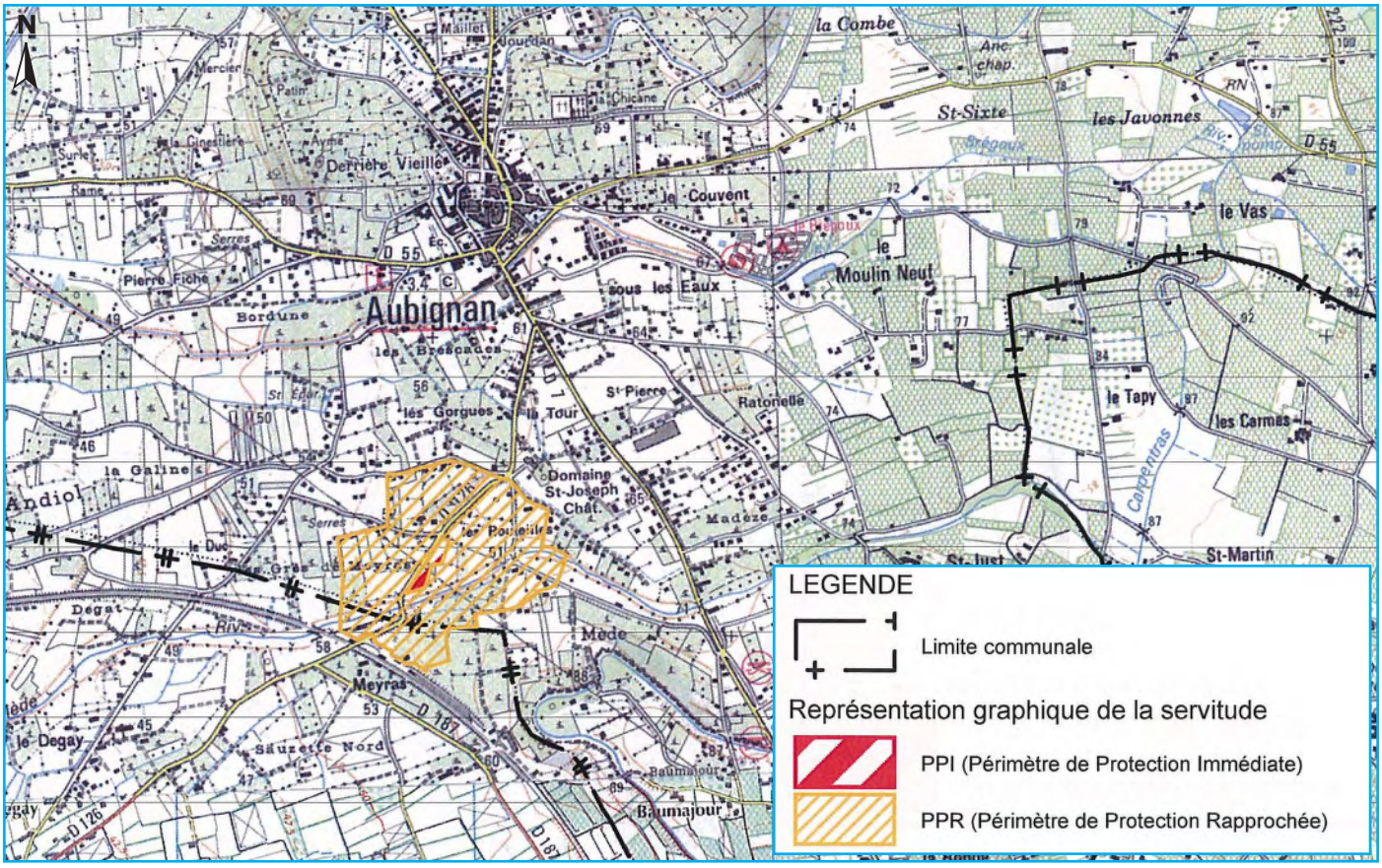

Périmètres de protection des captages d'Aubignan, définis par arrêté préfectoral n°0020 du 03/09/2001 (servitude d'utilité publique AS1 - source : Préfet du Vaucluse)

Le réseau AEP est très étendu sur Aubignan, seule la partie Est de la commune n'étant pas desservie.

Sur l'ensemble du réseau (35 communes), le rendement évolue favorablement. Les pertes ont été réduites de plus de 1 100 000 m³ depuis 2015, grâce aux actions entreprises par le syndicat Rhône-Ventoux notamment en matière de renouvellement de réseau.

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 98,9% sur les paramètres physico-chimiques suite à un dépassement sur le paramètre plomb mesuré à AUBIGNAN. Le renouvellement du branchement a été effectué.

°Besoins - Aménagements envisagés sur le secteur d'Aubignan
(source : Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux)

Service Tuilière :
Aubignan appartient au territoire du Service Tuilière. Le diagnostic de la situation actuelle et de la sécurisation du Schéma directeur eau potable a mis en évidence que l'alimentation par la ressource de Bedoin n'est pas suffisante pour cesecteur. En parallèle de l'augmentation potentielle des ressources au niveau des Crans et des Blâches, afin de solliciter la ressource de La Jouve (offre en plus une sécurisation), rend nécessaire de revoir le pompage au niveau de la station de La Gardy vers les réservoirs de Condamines et Tuilière.

Réseau du Grès de Meyras :
Aubignan appartient au territoire du Réseau Grès de Meyras. Diverses problématiques y ont été identifiées par le Syndicat.

=>Sous-dimensionnement – refoulement Gargamiane :

Le diagnostic en situation actuelle et future du Schéma directeur eau potable a mis en avant un sous-dimensionnement au niveau du refoulement de la station de Gargamiane, avec 25ml de DN100 à redimensionner en DN200 (DN = diamètre nominal).

=>Alimentation à partir de la Jouve :

La ressource des grès de Meyras n'est aujourd'hui pas suffisante pour l'alimentation du service Grès de Meyras et est complétée par la ressource de la Jouve. La problématique de l'alimentation des Grès de Meyras par la ressource de La Jouve est déjà étudiée dans le cadre de la sécurisation, mais étant donné la problématique, il s'agit d'une préconisation de fonctionnement futur du réseau (en plus de la sécurisation à proprement parler).

La solution retenue consiste à lisser la sollicitation de la ressource de la Jouve par la mise en place d'une cuve d'environ 500 m³ et un limiteur de débit en adduction, de débit de consigne 80 m³/h, au niveau de la station des Grès de Meyras. Avec ces aménagements et le redimensionnement de tronç ns réduits sous dimensionnés, les pressions en pointe sur le quartier des Garrigues sont comprises entre 1 et 1,5 bar. Afin de limiter ces faibles pressions, la zone est passée sur le moyen-service alimentée par Carpentras par pose de vannes et ouverture / fermeture de vannes.

L'alimentation pérenne de la zone des Grès de Meyras par la Jouve nécessite donc :
-Le redimensionnement des linéaires DN90 et DN150 *(DN : diamètre nominal)* ;
-La mise en place d'une cuve de 500 m³ au niveau des Grès de Meyras avec un limiteur de débit en adduction ;
-La pose de trois vannes, leur fermeture et l'ouverture d'une autre vanne pour alimenter le quartier des Garrigues (hachurée en orange figure ci-dessous).
Cette solution ne résout pas les problèmes de vitesse dans le DN175, à redimensionner dans un second temps, mais la valeur de 1,3 m/s est compatible avec un fonctionnement en refoulement.

Ces aménagements sont programmés dans le cadre du schéma directeur «eau potable», Syndicat Rhône Ventoux.

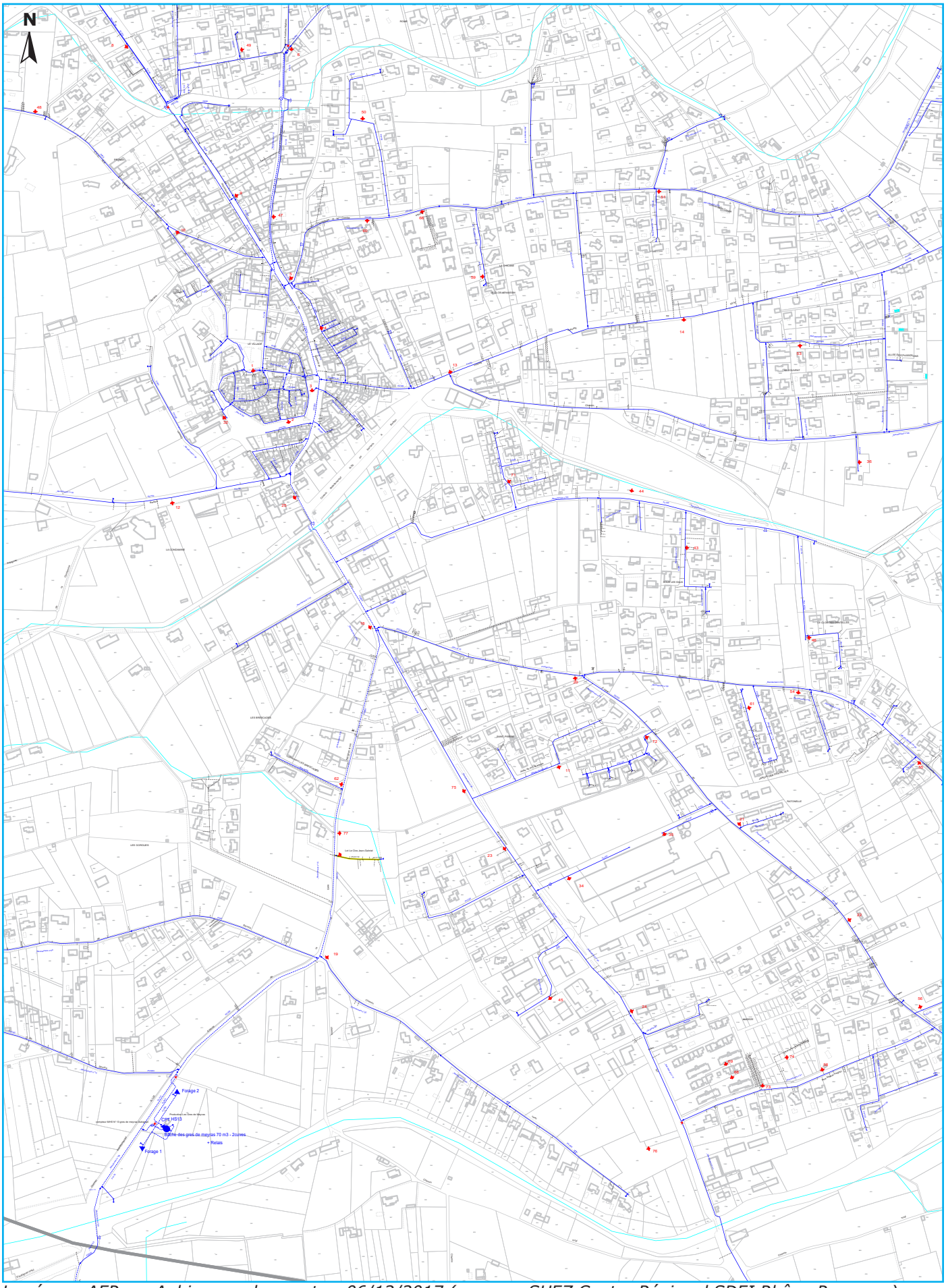

Le réseau AEP sur Aubignan, plan centre, 06/12/2017 (source : SUEZ Centre Régional SDEI Rhône Provence)

1.2.2.3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

°L'assainissement collectif des eaux usées

Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, Année 2017 et PIECES 5C1 ET 5C2 DU PLU : NOTICE ET PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en assainissement sur les communes qui lui ont délégué cette compétence. Il a pour mission, depuis 1991, de collecter, au quotidien, les eaux usées et de maîtriser leur impact sur le milieu naturel ainsi que de contrôler l'assainissement industriel pour les 29 communes qui lui ont délégué cette compétence, dont Aubignan.
Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service assainissement collectif à une société fermière, la Société de Distribution d'Eaux Intercommunales (SUEZ), à travers un contrat d'affermage renouvelé en mai 2013 pour une durée de 8 ans.
Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des stations d'épurations, postes de relevages et des canalisations.

Les habitants desservis sur le territoire d'AUBIGNAN sont au nombre de 6 621 (ce total tient compte de la population saisonnière ; estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire). Le nombre d'usagers s'élève à 2 182 en 2017.

Le réseau de la commune d'Aubignan est de type pseudo séparatif sur environ 34 km présente 5 postes de refoulement. Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans le réseau d'assainissement. Elles sont ensuite acheminées vers une station d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux, à l'exception de certains cas particuliers dont le cas des communes de Beaumes-de-Venise et d'Aubignan : les effluents collectés sur ces deux communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite de «Aubignan-Beaumes» construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan. La station d'épuration intercommunale dite de «Aubignan-Beaumes» est conforme pour l'année 2017 (conformité globale, c'est-à-dire sur l'ensemble de ses paramètres). Les boues d'épuration d'Aubignan sont transférées et traitées en centre de compostage (centre règlementaire agréé).

La station d'épuration intercommunale dite de «Aubignan-Beaumes» fonctionne correctement malgré les surcharges ponctuelles lors des périodes de vendange. La station (14 400 équivalents/habitant, milieu récepteur Vallat de Chandeirolles -masse d'eau FRDR 10997 rivière le Brégoux) a une capacité résiduelle suffisante pour pouvoir traiter l'augmentation de charge prévue au PLU (scénario démographique) de la commune d'Aubignan, cependant une gestion des effluents viticoles doit être mise en place pour lisser les pointes de charges.

°L'assainissement non collectif des eaux usées

Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, Année 2017 et PIECES 5C1 ET 5C2 DU PLU : NOTICE ET PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.

Conformément aux obligations réglementaires de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (et arrêtés du 6/05/1996), le Syndicat Rhône Ventoux a créé son service public d'assainissement non collectif (SPANC) le 1er octobre 2003. Cette création officielle a fait suite au démarrage de ce service qui a eu lieu en 2001. Dans le cadre des dispositions de l'article L 2221-1 du code des collectivités territoriales et par délibération du 16 juin 2003, une Régie intercommunale a été chargée de l'exploitation de ce service.

A Aubignan, les zones non urbanisables et donc non raccordées au réseau d'assainissement collectif accueillent un habitat diffus représenté essentiellement par des exploitations agricoles (pour la plupart viticoles). En zone naturelle, toute construction nouvelle est interdite alors qu'en zone agricole, les bâtiments liés à l'exploitation agricole sont autorisés. Un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communal a été réalisé et les dispositifs existants ont été estimé à 230 unités.

Les divers sondages réalisés sur certaines parcelles de la commune mettent en évidence des sols ayant une aptitude moyenne à bonne. Néanmoins, des zones présentant certaines contraintes existent. En conséquence, des études à la parcelle restent nécessaires pour définir et dimensionner les filières.

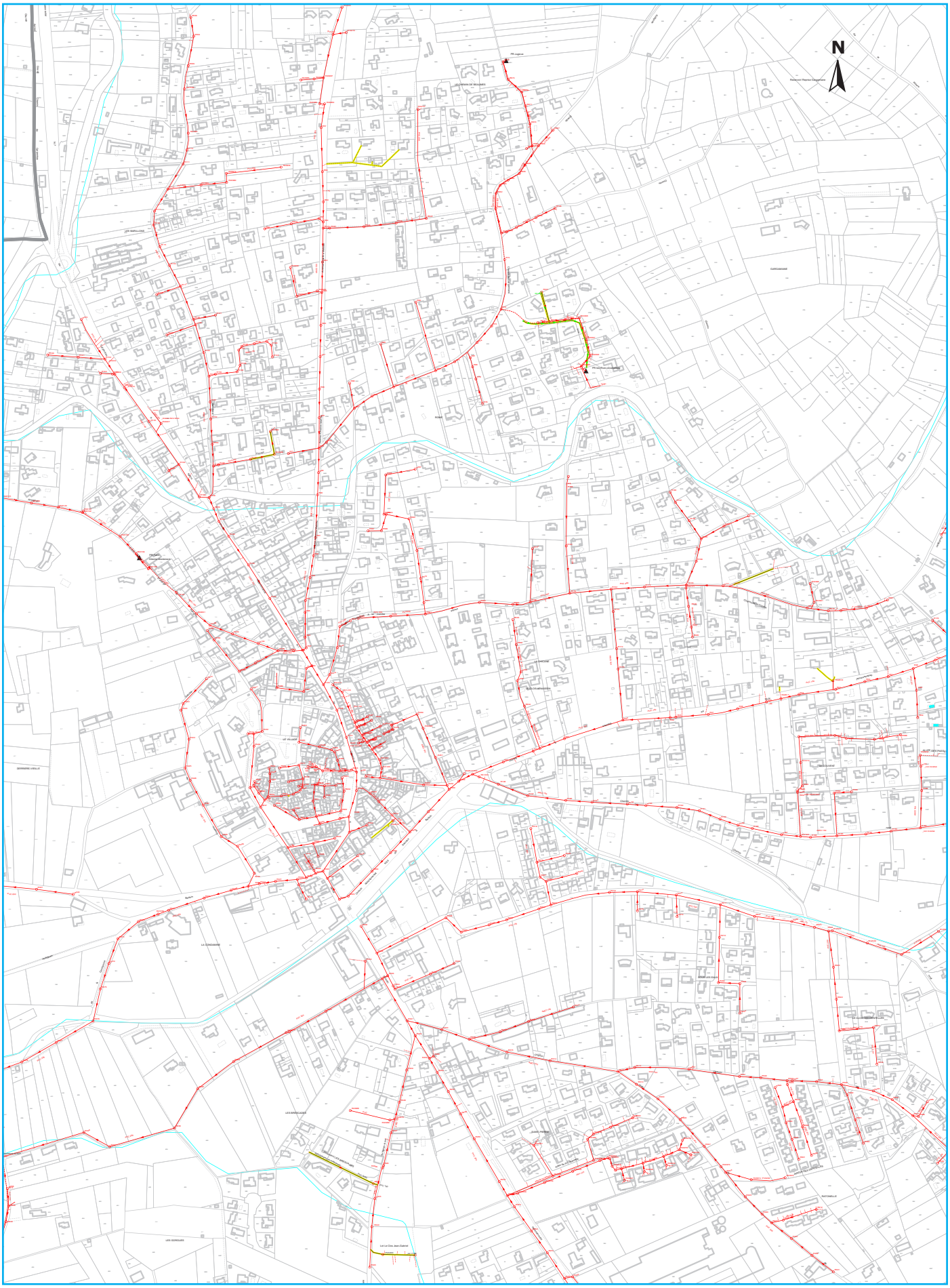

Le réseau AEU sur Aubignan, plan centre-Est, 06/12/2017 (source : SUEZ Centre Régional SDEI Rhône Provence)

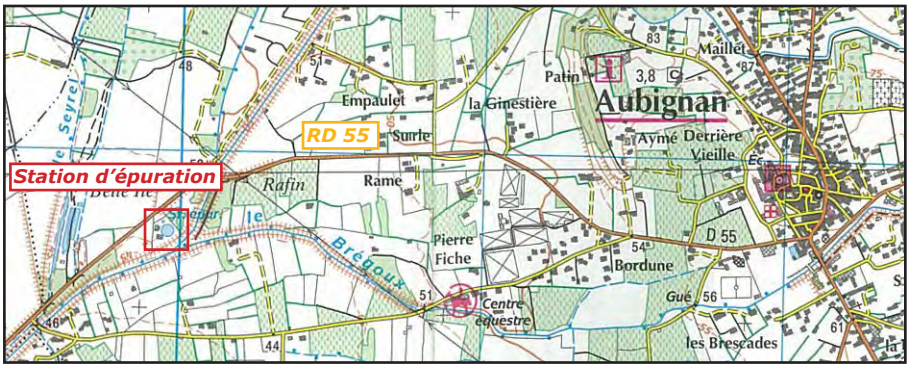

La station d'épuration «Aubignan-Beaumes» située sur le territoire d'Aubignan

Le réseau de la commune d'Aubignan est de type pseudo séparatif sur environ 34 km.

	Réseau (ml)
Réseau gravitaire	34 500 ml
Réseau en refoulement	1 507 ml
TOTAL	36 007 ml

Regards	883 u
Postes de relèvement	5 u
Déversoirs d'orage	1 u

Le réseau présente 5 postes de refoulement,

NOM	Année de mise en service	Débit	unité
PR Route de Loriol	2005	10	m³/h
PR Jugiove	2010	25	m³/h
PR La Rodde	2008	8	m³/h
PR Les Rives Ensoleillées	2014	12	m³/h
PR Patin	2011	22	m³/h

Caractéristiques principales du réseau AEU sur le territoire d'Aubignan (source : Cabinet Tramoy, Notice du zonage assainissement Aubignan)

Le tableau suivant résume les bases de dimensionnement de la station d'épuration

PARAMETRES	Capacité des ouvrages
Capacité hydraulique	2140 m³/j
Constructeur	Terly 1996
Capacité organique	14 400 Equivalents habitants
	864 kg DBO5/j
	1920 kg DCO/j
	800 kg MES/j
	160 kg NTK/j
Niveau de rejet : Autorisation	DBO5 = 25 mg/l DCO = 125mg/l MES = 35 mg/l NGL = 15 mg/l Pt = 2 mg/l
Milieu récepteur	Milieu récepteur Vallat de Chandeirolles Masse d'eau FRDR 10997 rivière le Brégoux
Traitement des boues	Silo épaississeur Déshydratation mécanique par filtre presse
Evacuation des boues	Plateforme de compostage

Caractéristiques principales de la station d'épuration «Aubignan-Beaumes» (source : Cabinet Tramoy, Notice du zonage assainissement Aubignan)

1.2.2.4. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Source : Diagnostic du réseau pluvial de la commune d'Aubignan dans le cadre de l'élaboration du zonage pluvial, Année 2013

Le réseau pluvial de la commune a fait l'objet d'un diagnostic fin 2013, dans le but de mettre en place des règles de gestion des eaux pluviales (maîtrise des débits de ruissellement et compensation des imperméabilisations nouvelles ; préservation des milieux aquatiques).

La Commune d'Aubignan est traversée par plusieurs cours d'eau : La Mède (affluent de la Sorgue, prend sa source au Mont Ventoux), Le Brégoux (affluent de la Mède, prend sa source au Barroux au-dessus du Lac du Paty), Le Seyrel (dit Rieu en amont, affluent du Brégoux), Le Vallat le Rioulas (dit St Véran, affluent du Brégoux), Le ruisseau de Salette (affluent du Brégoux), Le Lauchun (affluent de la Salette), Le Canal de Carpentras et La Mayre des Raffins.
Des fontaines et des lavoirs sont également présents à Aubignan, apportant de l'eau dans la partie basse du village.
Les cours d'eau de la Commune d'Aubignan suivants se trouvent sous gestion syndicale de l'EPAGE SOMV (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux) : Mède, Brégoux, Rioulas (dit St Véran), Salette, Lauchun, Seyrel (dit Rieu en amont), Mayre des Raffins.

Le ruisseau du Brégoux coule du côté Est de la ville pour se diriger vers le Sud-Ouest. Ce ruisseau a subi les effets de la crue pendant les inondations de 1992 de Vaison-la-Romaine, apportant entre 0,5 et 1,5 mètres d'eau dans la ville. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Sud-ouest Mont Ventoux approuvé le 30 juillet 2007 sectorise la commune d'Aubignan en fonction du risque inondation.

En synthèse, la reconnaissance globale du réseau et l'analyse hydrologique ont permis la mise en évidence des données suivantes :
°Caractéristiques globales du réseau pluvial :
- Un réseau suffisamment dense sur la majeure partie de la Commune ;
- De faibles pentes en rive gauche du Brégoux.

°Dysfonctionnements :
- Absence de dysfonctionnement majeur sur le réseau Communal ;
- Difficultés d'évacuation des eaux en cas de montée des eaux dans le Brégoux, en rive gauche ;
- Sous-dimensionnement du réseau de l'avenue Frédéric Mistral, mis en évidence par la modélisation.

Ce diagnostic, avec reconnaissance du réseau et mise en évidence des points de dysfonctionnement, a permis l'élaboration du zonage pluvial et du règlement ssocié, sur l'ensemble de la Commune.

°Préconisations du règlement pluvial (annexé au PLU)

Il est demandé de compenser toute augmentation du ruissellement induite par de nouvelles imperméabilisations de sols (création ou extension de bâtis ou d'infrastructures existants, travaux structurants d'infrastructures routières ou ferroviaires, aires de stationnement, …), par la mise en oeuvre de dispositifs de stockage des eaux pluviales. Le diagnostic du réseau pluvial de la commune d'Aubignan fait état d'un réseau d'assainissement pluvial suffisant sur la majorité de la commune où les préconisations de la MISE en termes de compensation des imperméabilisations nouvelles sont retenues.

Au Nord du centre-ville, des débordements surviennent sur le réseau pour la pluie décennale et les préconisations en termes de rétention sont plus contraignantes sur ce secteur.

Les volumes de stockage devront être dimensionnés pour une protection décennale sur l'ensemble de la commune.
Le débit de rejet autorisé est égal débit moyen décennal en Vaucluse des bassins versants naturels, soit 13 l/s/ha sur la majorité de la commune. Il est fixé à 5 l/s/ha en amont du centre-ville afin de ne pas aggraver la situation sur le réseau d'assainissement pluvial saturé dans ce secteur.

La gestion des eaux pluviales des nouvelles imperméabilisations des sols devra être réalisée en gestion individuelle à la parcelle ou bien en gestion groupée dans le cas des voiries communes et des lots de lotissement.

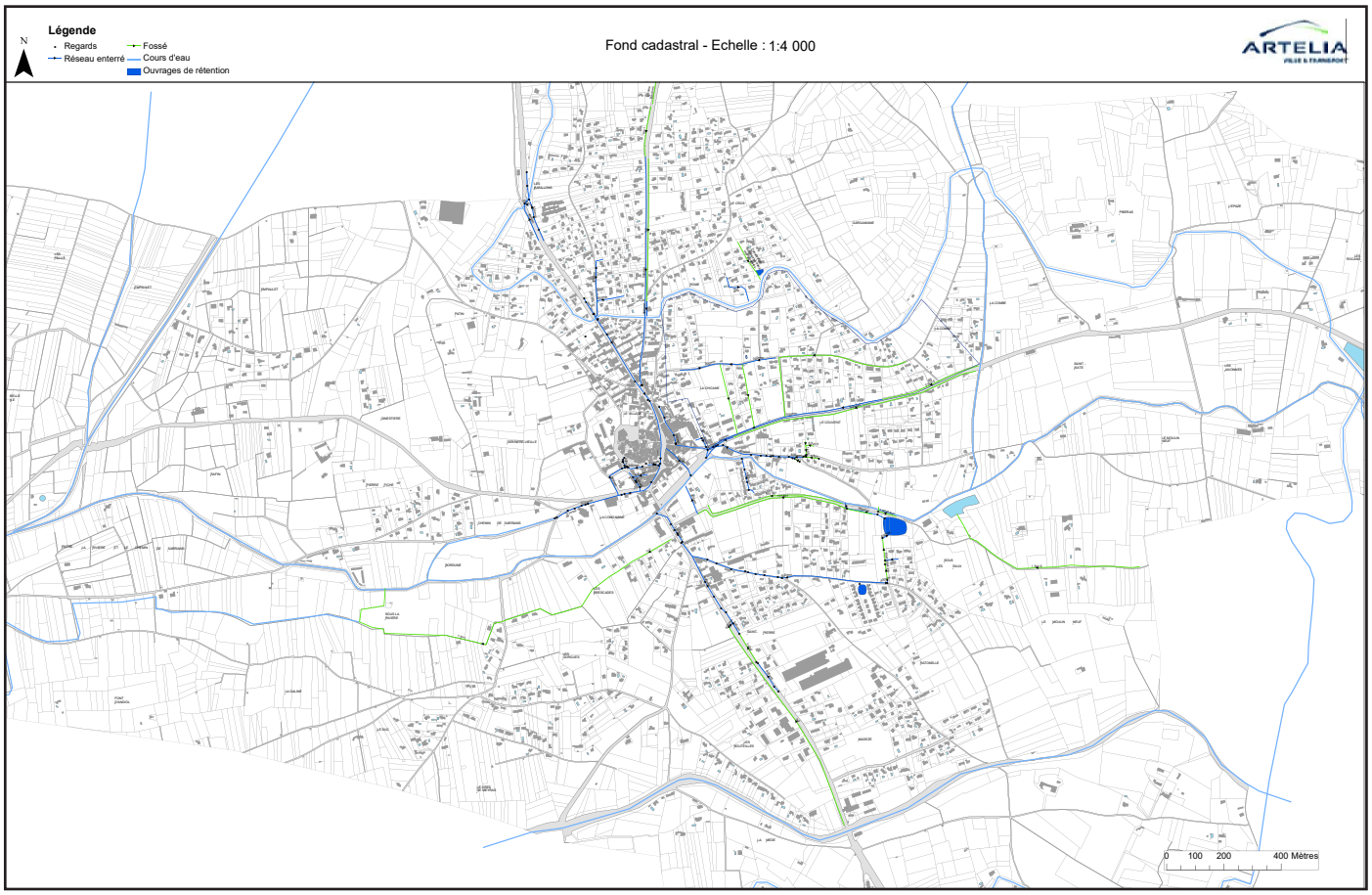

Plan du réseau pluvial (source : Artelia, diagnostic 2013)

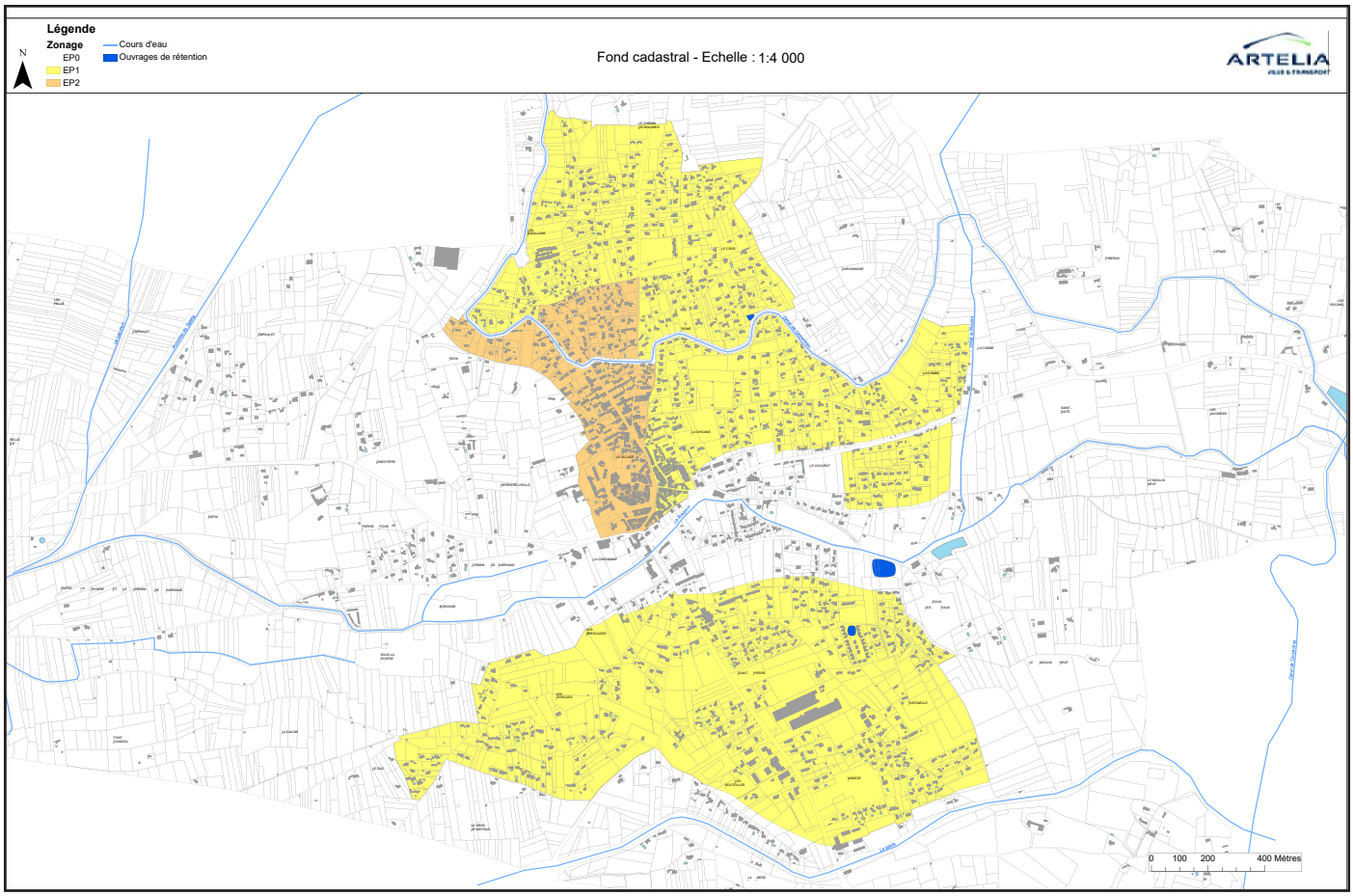

Plan du zonage pluvial (source : Artelia, zonage et règlement pluvial, 2018)

1.2.2.5. LA GESTION DES DECHETS

Source : Site internet de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (http://www.lacove.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets.html)

La CoVe assure la gestion des déchets pour ses 25 communes membres. En effet, la collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération du Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) qui met plusieurs services à disposition de la population d'Aubignan.

Modalités de la collecte des déchets sur Aubignan, périodicité sur Aubignan :
Collecte des ordures ménagères : Le mercredi
Tri sélectif : Le lundi
Caisse à végétaux : Le 3e jeudi du mois (rue Antoine AUFFAN)
Collecte des encombrants : Les 1er et 3e mardis du mois (le matin, sur rendez-vous)

Système d'élimination des déchets sur Aubignan :

•La collecte des ordures ménagères : elle a lieu une fois par semaine, le mercredi. Pour cette collecte, certains secteurs disposent de containers collectifs, d'autres de containers individuels pour chaque habitation.

•Le tri sélectif :
°Les déchets triés sont enlevés une fois par semaine, le lundi.
°Plusieurs points d'apports volontaires (PAV) sont mis à disposition des Aubignanais sur la commune pour le tri du verre, du papier et des cartons et des emballages. Dix lieux de dépôts sont mis en place dans l'agglomération : Parking boulangerie Vogelweid, parking Ch. André, village de vacances, route de Beaumes, la poste, chemin de Saint-Just, camping Le Brégoux, parking Carrefour et route de Sarrians.

•Le compostage des végétaux / la caisse à végétaux / le broyage à domicile :
La CoVe s'est engagée dans un programme de réduction de la production de déchets. Le broyage et le compostage font partie intégrante des actions qui permettent de réduire les quantités de déchets verts.

=>Le compostage des déchets verts à domicile (transformer les déchets provenant de la maison et du jardin pour en faire un engrais naturel qui s'apparente à l'humus : le compost). La CoVe cède un composteur individuel à prix bonifié aux habitants du territoire qui le demandent.
=>Une caisse à végétaux est mise à disposition des Aubignanais. Cette caisse est collectée le 3ejeudi du mois rue Antoine AUFFAN. Les végétaux collectés sont amenés à la composterie communautaire située à LORIOL-DU-COMTAT.
=>Le service de broyage à domicile à la demande (depuis 2018) : prestation à prix bonifié pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer en déchèterie.
=>Le dépôt des déchets verts en déchetterie : 4 290 tonnes de déchets verts qui ont été déposées en 2016 dans les 4 déchèteries communautaires et transportées vers la composterie de Loriol-du-Comtat.

•La collecte des encombrants : Elle est organisée le matin des premier et troisième mardis du mois. Depuis l'automne 2011, l'association « Ressourcerie du Comtat » gère pour la CoVe l'activité de collecte des encombrants.

•Les déchetteries communautaires ouvertes au public : La CoVe offre sur son territoire quatre déchetteries ouvertes ouverte aux particuliers résidents de la CoVe, à AUBIGNAN, CAROMB, MALAUCENE et VENASQUE. Celle d'Aubignan est située : La Petite Palud, Chemin des Ramières, 84810 AUBIGNAN, Ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h.

•Les déchets professionnels : Une déchetterie de gestion privée destinée aux professionnels, y compris aux professionnels du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) existe sur la Commune de CAROMB.

Aucun besoin supplémentaire n'a été identifié en matière de gestion de déchets sur la Commune, par rapport à la programmation du PLU, ni au regard de la population attendue, ni au regard des projets économiques. La CoVe assurera, dans le cadre de ses compétences, l'évolution des systèmes et dispostifs mis à dispositions, en tant que de besoin.

1.2.3. UN BESOIN IMPORTANT : SAUVEGARDER ET FAIRE DECOUVRIR LE PATRIMOINE LOCAL

1.2.3.1. LE CENTRE ANCIEN D'AUBIGNAN

° *Approche paysagère*

Le centre originel avec ses anciens remparts est très confiné sur Aubignan. Il ne s'étend que sur 2 ha environ. Si on tient compte des espaces contigus, à savoir des îlots densément bâtis au sud et à l'est (ils se sont constitués aux XVIII et XIXe siècle) et des espaces encore en friche au nord immédiat, le centre ville s'étend sur environ 6,8 ha.

Cette superficie est faible comparée aux plus de 300 hectares constituant l'agglomération d'Aubignan. Le centre ancien est bordé au nord, à l'est et au sud par de nombreux quartiers pavillonnaires et il n'émerge que rarement dans le paysage car il est disposé sur une butte de faible altitude (70 m NGF).

Ce centre pourtant historique et patrimonial pourrait totalement disparaître dans le paysage alentour si rien n'est entrepris pour préserver les rares vues sur la silhouette du village et le clocher de l'église (élément repère majeur).

Arrivée vers le centre ancien depuis la RD 55 au droit du stade

Arrivée depuis le sud et la RD 7 (vue prise au droit du Brégioux)

Une des rares vues depuis les écarts vers la silhouette du village (lieudit Pierre Fiche - Bordune, entre la RD 55 et le centre équestre) mais celle-ci tend à disparaître entre les habitations et les clôtures

Le centre présente plusieurs atouts en terme paysager. Tout d'abord, les voies majeures de circulation que sont la RD 55 et la RD 7 mènent au village ce qui permet sa découverte et son identification par les visiteurs.

Les entrées de ville sont de qualité, notamment au sud avec la ripisylve du Brégoux qui marque agréablement l'arrivée sur Aubignan. Par ailleurs, la traversée même du centre ancien, depuis la RD7, est de qualité avec un front bâti ancien, des alignements plantés majeurs, des commerces et services disposés le long de la voie ainsi que plusieurs éléments patrimoniaux (porte de France, hôtel Dieu, fontaine et lavoir publics, etc.).

Au sein du centre, un effort est entrepris depuis plusieurs années pour entretenir et valoriser l'espace public : plantations, pelouses, aires de stationnement, entretien de la voirie, etc. De plus, les jardins privatifs et leurs plantations agrémentent le centre.

Cependant, il existe encore quelques points noirs (la disposition de certains containers déchets, ertains réseaux aériens, certaines petites voies ayant besoin de réfection ou encore certaines façades requalifier sont des éléments qui pourront être améliorés dans le centre-village).

Un centre souvent bien entretenu...

... mais des efforts à poursuivre

° *Disposition urbaine et bâtie*

Comme précisé ci-avant, le centre d'Aubignan est peu étendu. Le centre lep lus ancien est compris entre la rue des Lices au nord, l'allée Mignard à l'ouest, l'avenue abbé Arnaud au sud et l'avenue Frédéric Mistral à l'est. Ces limites correspondent aux anciens remparts.

Au sein de cet espace, les ruelles sont peu nombreuses, courtes et étroites (rue des Clastres, Tour des remparts, rue de la Nation, rue Bancasse, rue du Portail Neuf, rue de Baroncelli). Les bâtiments bordant ces voies sont le plus souvent composés d'un rez-de-chaussé, d'un étage et d'un niveau attique (demi-niveau correspondant aux combles).

Bien que la lumière pénètre peu certaines ruelles du fait de la densité des îlots (comme dans l'ensemble des centres urbains moyenâgeux franç is), le centre n'est pas très étagé et il est accompagné de jardins privatifs et espaces publics plantés qui permettent des respirations. Par ailleurs, le centre présente un patrimoine étoffé (cf. paragraphe suivant) mais aussi des maisons de village aux éléments intéressants (notamment les portes).

Délimitation du centre ancien

Des ruelles étroites mais peu étagées

Un patrimoine bâti certain

Au sein de ce centre, la place du château de Pazzis est le seul espace public d'importance. Dévolu aux stationnements, il est accompagné d'espaces verts et d'alignements plantés de qualité. Il est idéalement situé entre la mairie et l'église.

Cette place est relayée à l'est par la place de l'hôtel de ville puis la rue de la Nation toutes deux bien aménagées. Si l'ensemble pourrait faire l'objet de quelques améliorations (notamment la transition place du château de Pazzis - place de l'Hôtel de Ville), il constitue un espace très prisé.

La place du Château de Pazzis

Place de l'Hôtel de Ville

Rue de la Nation

Au-delà des anciens remparts, la place du Général de Gaulle a été aménagée au nord immédiat et permet de desservir La Poste et les écoles environnantes. Cette place est assez récente et plantée.

La place du Portail Neuf, au sud, est également aménagée en parking. Cette place, plus ancienne, présente des platanes de qualité mais pourrait faire l'objet d'une requalification urbaine pour améliorer sa fonctionnalité et son ambiance. Elle est proche de la bibliothèque, des bureaux de la Police Municipale, de bureaux associatifs et de la crèche « Les Petitous ».

Entre ces deux parkings, l'allée Nicolas Mignard a été récemment requalifiée (traitement piétonnier aux abords de la voie notamment) tandis que les alignements de platanes et la présence des anciens remparts donnent une ambiance remarquable au site.

Place Général de Gaulle

L'Allée Nicolas Mignard

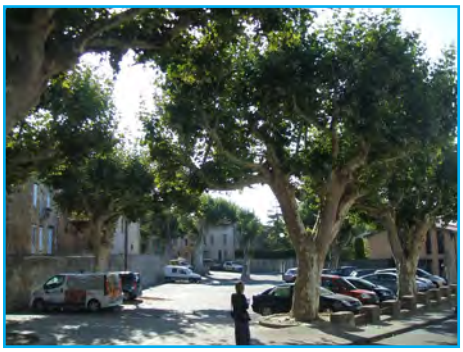
La place du Portail Neuf

Enfin, à l'est le cours proche de la Porte de France est également aménagé en parking auquel s'ajoutent les places de stationnement disposées tout au long de l'avenue Mistral. Si ce cours pourrait être quelque peu requalifié, il présente un intérêt certain avec un patrimoine dense alentours, des commerces et services, etc. Aubignan est très largement pourvu en parkings autour de son centre originel.

Le cours et l'avenue Mistral

Au-delà du centre historique même, si l'on tient compte de l'extension bâtie dense du XVIIIe vers le sud et l'est et si l'on prend en compte les nombreux équipements publics présents en limite ouest du centre, l'on peut considérer que le centre ville / centre de vie d'Aubignan est globalement compris entre :

- Le chemin de la Garenne et la traverse de la Garenne à l'ouest et au nord ;
- La rue du Colombier (et ses nombreuses impasses) et la rue Porte de France à l'est ;
- L'avenue Jean Henri Fabre et le boulevard Louis Guichard au sud.

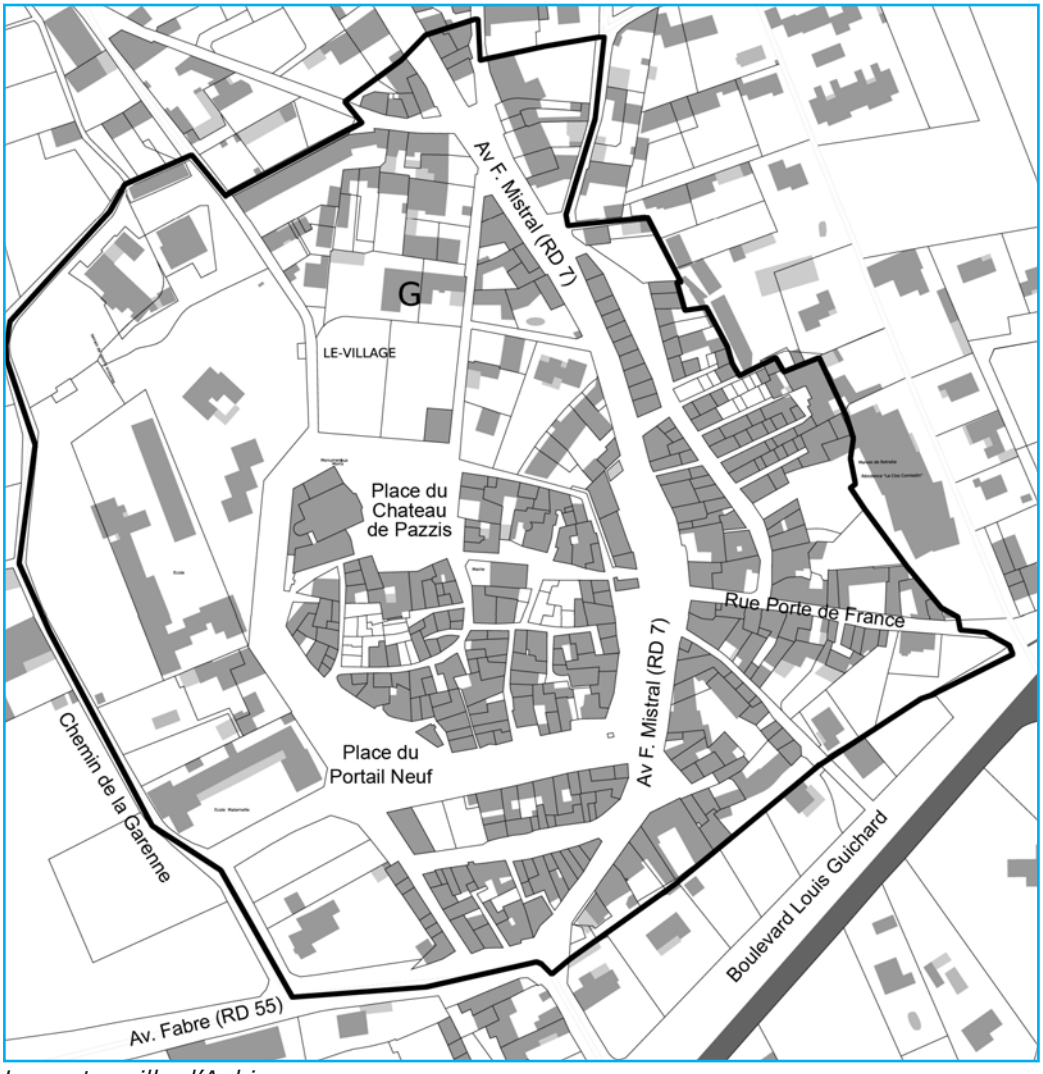

Le centre ville d'Aubignan

Le centre ville d'Aubignan n'est donc pas homogène. Les différentes entités le constituant présentent des formes urbaines et bâties spécifiques à chacune, en fonction de l'époque d'origine.

Ainsi, le coeur même du centre ville est occupé par la partie la plus ancienne de forme circulaire avec ses ruelles étroites et ses îlots d'habitation denses. Une première ceinture viaire vient délimiter ce centre moyenâgeux (cf. pages précédentes) clairement identifiable dans le paysage urbain proche.

A l'ouest, les nombreux équipements publics (La Poste, école maternelle, école primaire, crèche « Les Petitous », etc.) et leurs aménagements (aires de stationnement, cours de récréation, etc.) occupent l'espace jusqu'au chemin de la Garenne. L'espace, plus aéré, plus «récent», moins étagé, aux volumétries allongées, rompt avec la physionnomie du centre ancien.

Equipements publics à l'ouest du centre ville

Au nord immédiat du centre ancien, les parcelles sont diversement occupées : jardins, plantations, bâti du XVIIIe, logements en bande, logements collectifs, etc. L'espace manque de structure, d'identité.

Un quartier nord aux fonctions variées

Un quartier nord aux fonctions variées

Si au sud-ouest, des espaces encore non bâtis existent pour partie (leur boisement marque agréablement l'entrée de ville), les îlots situés à l'est et au sud du centre originel sont densément bâtis. Ils constituent l'extension urbaine ancienne du centre ancien.

Ces îlots sont découpés par la trame viaire principale constituée des avenues Mistral, Abbé Arnaud et Fabre et des rues Porte de France, du Copperdu, du 14 septembre, Auphan et du Colombier. Une trame viaire secondaire constituée de traverses (Désirée) et d'impasses (Garano , Miougrano, Rabasso, Retoli, etc.) permet d'accéder à l'ensemble des logements.

Les logements présents ont leur fao de principale qui donne sur la rue la plus fréquentée. Le rez-de-chaussée est parfois occupé par des commerces ou des garages. Les logements se situent au premier et, lorsqu'il existe, au second étage.

Certaines façades sont bien ordonnancées, typiques des XVIIIe et XIXe siècles, et/ou présentent des portes et des baies de qualité. Deux fontaines lavoirs sont présents rue du 14 septembre 1791 et rue du Colombier. A noter la présence de la bibliothèque au droit de l'avenue de l'Abbé Arnaud et d'une maison de retraite au-delà des îlots bâtis (rue Porte de France).

Axe principal de desserte et véritable lien entre le noyau originel et son extension, la RD 7 (avenue F. Mistral) joue un rôle prépondérant dans la lecture du centre ville et l'image que l'on se fait. Il constitue la rue commero nte et la vitrine du patrimoine aubignanais. La qualité de cet axe et de ses abords doit demeurer.

Un front urbain de qualité avenue de l'abbé Arnaud (la bibliothèque est bien intégrée)

La rue du 14 septembre 1791 avec le lavoir Désirée et son alignement bâti de part et d'autre de la voie

L'avenue F. Mistral et son front bâti

La rue du Colombier, sa fontaine, son lavoir et ses fronts bâtis

Rue Porte de France et ses limites sud (lavoir - fontaine sur la RD 55, maison de retraite, etc.)

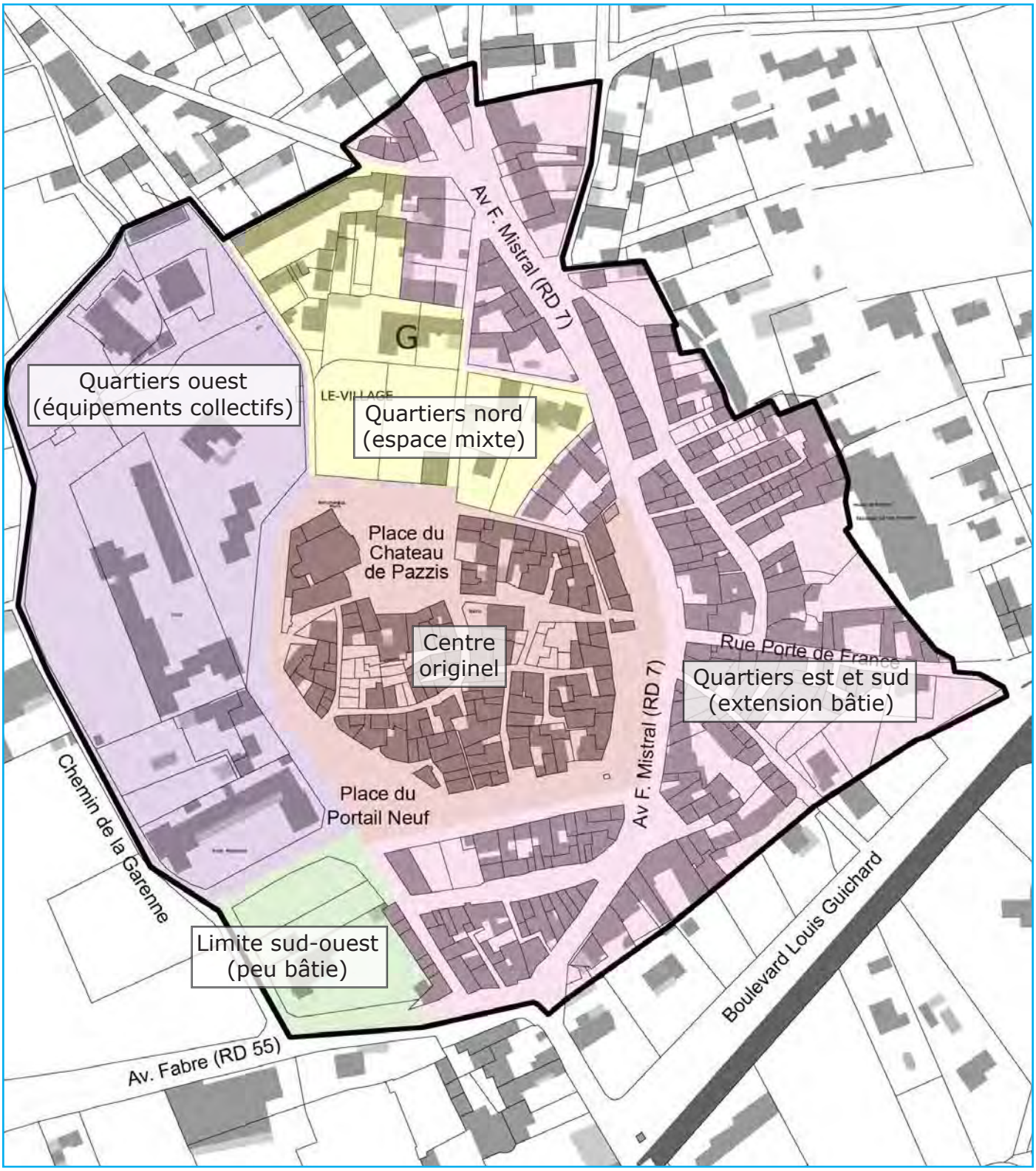

Les différentes entités urbaines et bâties

° *Le patrimoine bâti en centre ancien*

Comme précisé dans le paragraphe 1.1.1., plusieurs vestiges patrimoniaux demeurent sur Aubignan en centre ancien et notamment :

• Les traces des anciens remparts (adossés à l'église)
• La Porte de France et la portion de courtine du XIVe siècle avec des mâchicoulis sur consoles, le chaînage d'angle à harpe, le cadran solaire gravé en 1708, le cadran de l'horloge, le campanile de fer forgé, etc.
• Le Portail Neuf du XIVe ou XVe siècle avec sa glissière de la herse, les traces de ses deux portes, etc.
• Les traces de la chapelle des Pénitents Blancs (en face de l'actuel presbytère)
• L'église paroissiale (église Notre Dame de l'Annonciation et Saint Victor martyr) consacrée en 1736
• Le presbytère construit en 1713 et remanié en 1732
• L'hôtel Dieu fondé en 1745 avec sa chapelle dédiée au sacré-coeur et sa fontaine dans la cour
• L'hôtel de Ville du XVIIIe siècle
• Des fontaines et lavoirs publics
• Le Monument aux Morts réalisé en 1921 en hommage aux 54 Aubignanais décédés au cours de la Première Guerre Mondiale

Le portail neuf

La Porte de France

Hôtel de Ville

Traces de l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs

Eglise paroissiale

Presbytère

Anciens remparts

Fontaine publique

Monument aux Morts

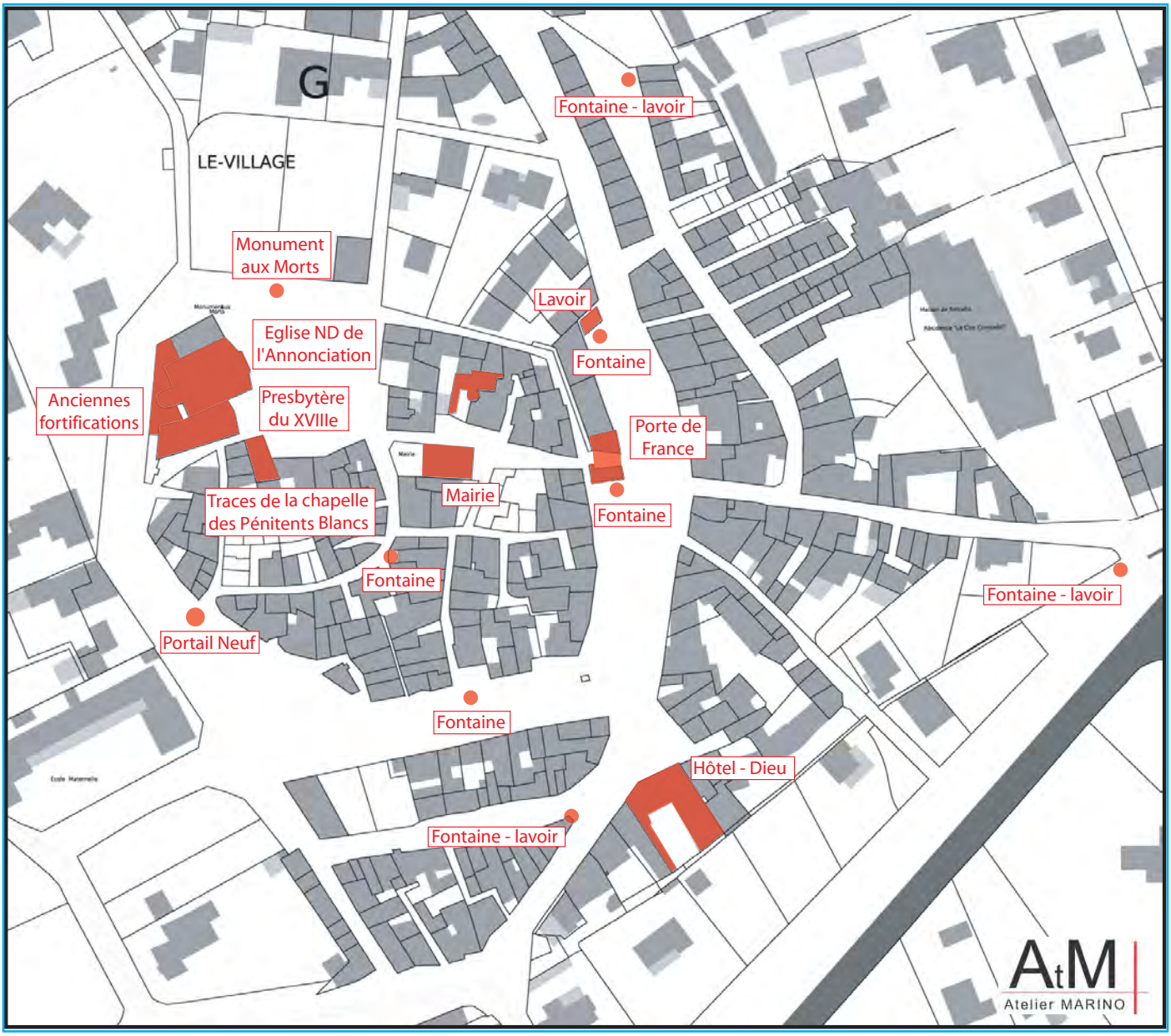

Le patrimoine bâti en centre ancien d'Aubignan

1.2.3.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES ARCHEOLOGIQUES

L'église Notre Dame de l'Annonciation et Saint Victor martyr, qui a été consacrée en 1736, est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Dénommée église paroissiale Saint Victor, elle a été inscrite par arrêté du 21/07/1970. La Révolution lui a fait subir divers dommages (le clocher a notamment été découronné et rebâti qu'en 1845).

La particularité de cette église est de ne pas être orientée vers l'Est et la Terre Sainte puisqu'elle est adossée au rempart et seule sa façade de nord permettait de ménager une porte d'entrée.

Son plan, simple, est composé d'une nef et de deux bas-côtés. Le choeur se termine par une abside voûtée d'arêtes à la manière gothique (vestige du début du XVIIe siècle ?). Le clocher, octogonal, est réalisé en pierre de Caromb.

La façade présente une ornementation peu commune. Elle ressemble à un chapeau de gendarme aux ailes allongées. Au centre s'ouvre la porte à l'archivolte cintrée, encadrée par quatre pilastres ioniques. Ces derniers soutiennent un entablement complet. Au-dessus et à chaque extrémité de la corniche, on trouve un pot-à-feu à demi engagé dans la façade. Au centre, un oeil de boeuf ovale est surmonté d'une palmette, le tout coiffé par un C couché d'où descendent deux guirlandes.

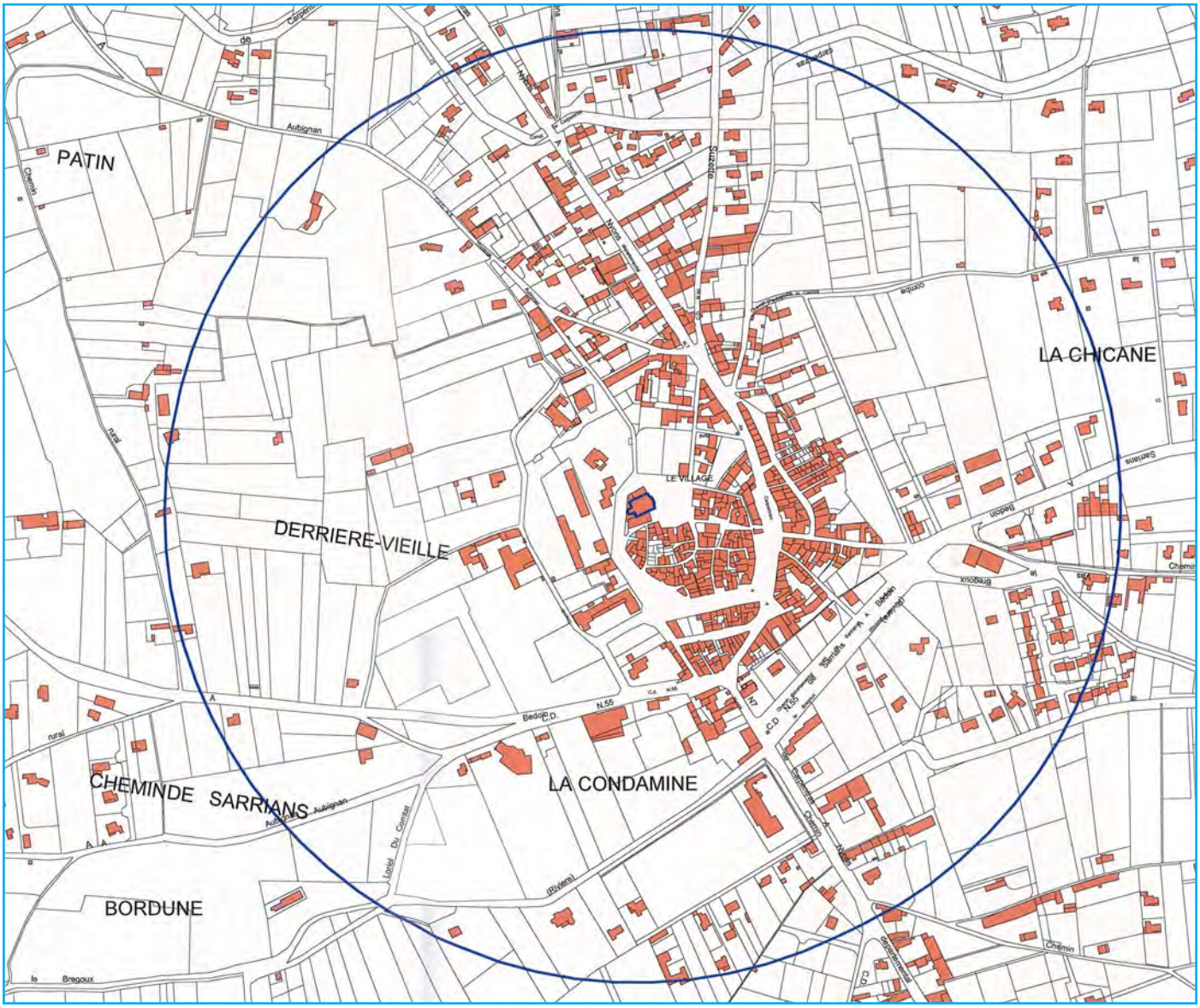

Périmètre de 500 m autour de l'église paroissiale Saint Victor (source : Préfet du Vaucluse)

L'église paroissiale

L'ancienne chapelle Saint-Sixte est également un Monument Historique Inscrit (arrêté du 28/12/1984). Située à l'est du village, contre la RD 55 (sous le domaine Saint Sauveur), c'est une chapelle d'architecture romane qui aurait été, à l'origine, une église paroissiale.

Son transept à trois travées surélevées par rapport à l'abside et à la nef, ainsi que son voûtement la rattachent au premier art roman provençal qui se situe entre le milieu du XIe siècle et le début du XIIe siècle. À l'entrée se trouve une inscription : « *TVNE IA (S)OME TIGE DVFARDA A (M)ASLE DAMNES* ». Charles Rostaing en a proposé la traduction suivante pour le début : « L'ânesse maigre, à cause de sa charge, jeûne… ». La suite reste toujours mystérieuse.

La fenêtre absidiale, longtemps occultée et noyée dans du sable, a été dégagée lors des restaurations. Elle possède toujours une fresque reprenant les mêmes thèmes que l'abbaye de Ganagobie et Saint-André-de-Rosans. S'y mêlent des monstres, des chimères, un cavalier juché sur sa cavale et une bête se traversant le flanc de sa queue fleuronnée.

Outre l'indication d'une appartenance à l'abbaye de Cluny, ces thèmes orientaux situent sa date de décoration au retour de la première croisade (1096-1099). La fresque est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Ce fut un lieu de vie monastique comme l'atteste la petite porte à droite de la travée donnant sur un cloître aujourd'hui disparu mais dont les structures se repèrent toujours sur la façade de grâce à leurs arrachements.

En 1775, elle dépend du chapitre Saint-Agricol d'Avignon. Vendue comme bien national à la Révolution, elle est rachetée en 1809 par la famille de Seguins-Vassieux qui la rend au culte en 1863. Appartenant depuis 1936 à la famille Rey, elle a été restaurée et est devenue un caveau de dégustation de vins.

La chapelle Saint Sixte

La chapelle Saint Sixte et son périmètre de 500 m de protection

A noter que la commune d'Aubignan est également concernée au sud par le périmètre des 500 m de protection de l'ancienne chapelle Sain-Martin de Serres située sur la commune de Carpentras. C'est un Monument Historique Inscrit par arrêté du 02/03/1971.

La chapelle Sain-Martin de Serres et son périmètre de 500 m de protection

Concernant les sites archéologiques, les informations listées ci-après ont été fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA.

La protection de l'environnement et du patrimoine culturel (article L.121-2 du code de l'urbanisme) s'appuie notamment sur la détection, la conservation et la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement (article L.521-1 et suivants du code du patrimoine).

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine, et notamment des titres II et III du livre V. La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'Etat.

Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L.521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. A ce titre, l'article L.522-1 expose notamment que «L'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social».

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L. 522-5 prévoit, dans son deuxième alinéa, que «dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation». Ces zones de présomption de prescription archéologique, délimitées par arrêté du préfet de région ont vocation à figurer dans les annexes du PLU et à être mentionnée dans le rapport de présentation. Aubignan ne présente pas de zones de saisine archéologique.

Par ailleurs, la carte archéologique nationale rassemble toutes les données disponibles sur la présence de sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire national. L'extrait de la carte archéologique Nationale présenté ci-après reflète l'état des connaissances au 4 décembre 2008. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas, cette liste d'informations ne pourra être considérée comme exhaustive.

Sur Aubignan, 11 sites sont actuellement recensés :
- Des vestiges gallo-romains d'inhumation et une nécropole au domaine de la Tour (localisation approximative)
- L'église Saint-Sixte du Moyen-âge classique - Bas Moyen-âge
- L'église Saint Victor du Moyen-âge
- Une occupation au Paléolithique moyen au lieudit La Rodde (Saint Roch - station 1)
- Une occupation au Paléolithique moyen au lieudit Pierre du Coq (Beaumajour - station 3)
- Une occupation au Paléolithique moyen sur le site Baumajour- station I
- Une occupation au Paléolithique moyen sur le site Baumajour - station II
- Une occupation au Paléolithique moyen sur le site Baumajour - station IV
- Une occupation au Paléolithique moyen au lieudit Bel Air (Saint Juste - station I)
- Une occupation au Paléolithique moyen au lieudit Bel Air (Saint Juste - station II)
- Une occupation au Paléolithique moyen sur le site La Rodde - station I

Conformément aux dispositions du code du patrimoine (livre V, article L.522-4), les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le Préfet de Région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA (service régional de l'archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III).

Les entités archéologiques sur Aubignan (source : DRAC PACA)

1.2.3.3. LE PATRIMOINE HORS CENTRE ANCIEN

° *Quelques domaines agricoles et bâtiments de qualité*

Dans les écarts mais aussi à proximité du centre ancien et des voies majeures de circulation, on retrouve sur Aubignan plusieurs domaines agricoles et batisses majeures datant souvent des XVIIIe ou XIXe siècles.

Les caractéristiques propres de ces bâtiments (volumétrie, ordonnancement, baies, toiture, etc.) mais aussi leurs abords (alignements plantés, portail et mur de clôture, etc.) marquent agréablement un paysage urbain bien souvent dominé par de simples pavillons.

Une attention particulière doit être portée sur ces bâtiments pour préserver leurs caractéristiques et aider à leur requalification.

Ainsi, le bâtiment situé au lieudit La Condamine, sur la parcelle cadastrée section E numéro 641, est de qualité et marque agréablement l'entrée sur l'agglomération. 7 traverses disposées sur deux niveaux ordonnent le bâtiment également marqué par des chaînage d'angle intéressants. Ce bâtiment correspond au château du marquis de Baroncelli (XVIIIe siècle).

Bâtiment au lieudit La Condamine, près du Brégoux

Extrait du cadastre Napoléonien

En entrée de ville, trois autres bâtiments marquent également le paysage urbain. Cependant, ils sont plus modestes et moins visibles. Il est urgent de les préserver, voire de les mettre en valeur. Il s'agit tout d'abord du bâtiment situé au carrefour des RD 7 et RD 55, au lieudit La Condamine (parcelle E 363).

Plus récente, une bastide du XIXe siècle se situe au lieudit Sous-les-Eaux, en retrait de la RD 7 (parcelle C 1469). Si les bâtiments d'activité et les clôtures situés à ses abords ne permettent pas de découvrir cet édifice depuis la voie publique, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial à préserver.

Bâti (parcelle E 363)

Le bâti sur la C 1469 est masqué

Le bâti sur la C 1469 de qualité

Au nord du centre ville, aux lieudits Chemin de Saint Marc / Chemin de Patin / Village, plusieurs corps de ferme sont toujours présents. Le bâtiment présent sur les parcelles G 649 et G 650 est le mieux préservé. Celui situé sur la parcelle G 170 est également bien conservé. On retrouve toujours les baies et le corps de ferme originaux sur les parcelles G 756 et G 636 malgré la division en deux logements.

Ce type de bâtiment est historique sur Aubignan et doit être préservé. Il s'agit d'éviter des extensions et autres modifications qui viendraient rompre avec l'harmonie d'ensemble.

Ferme (parcelles G 649 et 650)

Parcelle G 170

Parcelles G 756 et G 636

Autre domaine d'importance en centre ville : le domaine Saint Joseph. Ce domaine se situe le long de la RD 126, au lieudit Les Bouteilles (parcelles D 426 et suivantes). Il était la propriété de Mlle Guillaume Benoite, bienfaitrice du village. Sa partie la plus ancienne date du XVe siècle. La façade, la chapelle ainsi que le parc datent du XVIIIe siècle (plusieurs arbres centenaires). Il marque agréablement l'entrée de ville depuis la RD 126.

Domaine Saint Joseph

Domaine Saint Joseph

Plus à l'ouest, hors agglomération, au lieudit La Ginestière, est également présent un domaine agricole de qualité. Situé sur la parcelle F 575, à proximité de la RD 55, ce corps de ferme présente une façade principale avec trois travées sur deux niveaux et un niveau attique.

Bâti au lieudit La Ginestière

Un domaine agricole se trouve également dans la partie est de la commune. Le domaine même se situe sur la parcelle C 421 au lieudit Saint Just. Il est visible depuis le chemin de Serres et le chemin Saint Just. Le domaine présente des dimensions importantes et des boisements assurant son intégration dans le paysage agricole.

Au-delà, vers le nord-est, le château Le Vallon est également de qualité mais n'apparaît pas depuis le domaine public (seuls le portail et l'alignement de platanes signalent l'entérée du domaine).

Domaine Saint Just

Domaine Saint Just

Au lieudit Mède, au sud de la commune, émerge au milieu des vignes un bâtiment agricole ancien. Signalé par un boisement, le bâtiment est cependant souvent ignoré par les visiteurs qui empruntent la RD 7 (vitesses assez importantes, présence de glissières de sécurité, présence d'un réseau aérien, etc.). L'ensemble mérite pourtant une mise en valeur. De même, au lieudit L'Espaze, un domaine agricole émerge au nord de la RD 55. Sa valorisation est également d'importance.

Bâti sur la parcelle D 181, au lieudit Mède

Bâti au lieudit L'Espaze

En entrée de ville est, depuis la RD 55, apparaissent tour à tour deux bâtiments de qualité. Le premier se situe au lieudit Le Couvent, parcelle A 1753 et présente notamment un chaînage d'angle de qualité et un portail maçonné.

Le second bâtiment se trouve au lieudit La Chicane sur la parcelle A 1736. Il est semblable, dans sa disposition et sa toiture, aux éléments repérés en entrée de ville sud, contre la RD 7 au lieudit Sous Les Eaux.

Enfin, apparaît en face de ce bâtiment un ancien couvent malheureusement délabré aujourd'hui. Il se situe au sud de la RD 55, lieudit Le Couvent, sur la parcelle A 1121. Ses abords doivent être remis en état, sa façade valorisée.

Bâti au lieudit Le Couvent, parcelle A 1753

Bâti sur la parcelle A 1736

Bâti situé sur la parcelle A 1121

Rappellons la présence en centre ville d'un ancien domaine au lieudit Le village, parcelles G 719 et G 180. Outre sa qualité, le maintien de deux parcelles exploitées en jardin (parcelles G 178 et G 181) permet la mise en valeur de l'édifice.

Bâti situé sur les parcelles G 719 et G 180, au nord immédiat du centre ancien

° *Le petit patrimoine*

Aubignan présente quelques éléments patrimoniaux à proximité du centre ancien ou dans les écarts comme des oratoires, des ponts, etc.

Un oratoire a le plus souvent un caractère rural puisqu'il permettait aux paysans vivant dans un univers parfois décentré de venir se recueillir pieusement auprès d'un saint patron et de s'adonner à une prière sans pour autant se rendre à l'église. Néanmoins l'oratoire constitue davantage qu'un lieu de culte, un remerciement et une offrande avec l'espoir en retour de la protection du saint auquel il est dévoué.

Ainsi, un oratoire est présent au nord immédiat du centre ancien, au croisement des chemins de Patin et Saint Marc. Cet oratoire de Saint Marc (ou Saint Martin) a été édifié en 1870 à l'occasion du jubilé prêché par les RP Morand et Trouin, oblats de Notre Dame des Lumières.

Dans la niche au fronton trilobé, entouré de quatre colonnettes, Saint Marc est représenté foulant un lion à ses pieds. Le toit de forme carrée est plat. Ses angles sont constitués par quatre tours crénelées. L'ensemble est en pierre de taille.

Au sud de l'agglomération, un oratoire est présent à l'entrée du Domaine Saint Joseph. Il est dédié à Saint Joseph, patron de la bonne mort. Une statue du saint, en terre cuite, se trouvait dans une niche abside romane dont le toit, à double pente, se termine par une boule et une croix de fer. La statue a malheureusement disparu.

Au carrefour des RD 7 et RD 126 a été érigé en 1886 le grand crucifix de Saint Pierre (mission par les Révérends pères rédemptoristes). Enfin, au quartier Sainte Anne, il a été construit en 1871 (grâce à la générosité de Mlle Guillaume) un oratoire dédié à Sainte Anne.

L'oratoire Saint Marc

Le crucifix de Saint Pierre

Le canal d'irrigation de Carpentras et les différents cours d'eau (essentiellement le Brégoux) présentent également tout un patrimoine historique avec des ponts, des arches, des systèmes d'écluses, etc. Pour exemple, une arche agrémente l'entrée de ville sud, au droit de la RD7, en surplombant le Brégoux.

Arche sur le Brégoux

Petit pont en béton sur le canal de Carpentras (lieudit La Combe)

Enfin des éléments plus ponctuels marquent le paysage d'Aubignan et rappelle son passé : cheminée industrielle au lieudit Sous Les Eaux, parcelle C 30 ; tourelle au lieudit Bel Air - Saint Juste, parcelle C 548 ; portail d'entrée du domaine Saint Just, etc.

Cheminée d'une ancienne conserverie au lieudit Sous Les Eaux

Tourelle lieudit Bel Air

Portail du château Le Vallon

Portail de l'ancienne maison de retraite

1.3. PREVISIONS ECONOMIQUES ET BESOINS REPERTORIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENTECONOMIQUE,DESURFACESAGRICOLES,DEDEVELOPPEMENT FORESTIER ET DE COMMERCES ET SERVICES

1.3.1. LA POPULATION ACTIVE

Source : INSEE - CRP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019.

A l'échelle de la CoVe, la population ayant 15 ans ou plus est estimée à 57 038 individus. Au sein de cette population, les retraités sont les plus présents avec 17 259 individus, soit 30,3% de cette population. Viennent ensuite les autres personnes sans activité (9 191 personnes, soit 16,1%).

Sur Aubignan, la population des 15 ans ou plus s'élève à 4 552 individus parmi lesquels les retraités sont aussi les plus représentés (1 177 individus, soit 25,9% de cette population). Les autres personnes sans activité sont au nombre de 633, soit 13,9% de la population (taux moindre que celui de la CoVe).

Parmi les actifs du territoire de la CoVe, les employés sont les plus représentés en 2016, avec 8 909 personnes (soit 15,6%). Les ouvriers totalisent 7 510 personnes, soit 13,2% de la population. Les employés ont dépassé le nombre des ouvriers par rapport au recensement précédent de l'Insee. Moins nombreux mais bien représentés, les professions intermédiaires concernent 6 964 personnes (12,2% de la population active de 15 ans ou plus).

Parmi les actifs du territoire d'Aubignan, les employés sont aussi les plus représentés avec 760 personnes (soit 16,7%). Les professions intermédiaires totalisent 681 personnes (soit 15,0%). Les ouvriers représentent 600 personnes (soit 13,2% de cette population).

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2016	%	2011	%
Ensemble	57 038	100	56 089	100
Agriculteurs exploitants	951	1,7	1 023	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 247	5,7	3 093	5,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 007	5,3	3 048	5,4
Professions intermédiaires	6 964	12,2	6 793	12,1
Employés	8 909	15,6	8 165	14,6
Ouvriers	7 510	13,2	7 944	14,2
Retraités	17 259	30,3	16 577	29,6
Autres personnes sans activité professionnelle	9 191	16,1	9 446	16,8

Sources : Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Les CSP sur Aubignan (source : INSEE 2016)

Présents de façon moindre, que ce soit à l'échelle de la CoVe ou d'Aubignan, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en constante augmentation (CoVe: 3 007 personnes soit 5,3% ; Aubignan: 312 personnes soit 6,8% en 2016). Ils sont plus représentés sur Aubignan que sur l'ensemble du territoire de la CoVe.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont 308 sur Aubignan (6,8% de la population contre 5,7 % à l'échelle de la CoVe) et les agriculteurs exploitants sont 82 sur Aubignan (1,8% contre 1,7% pour la CoVe).

La population des 15 ans ou plus à l'échelle de la CoVe en 2016 regroupe 57 130 personnes, soit 82,3% de la population totale (69 413 personnes). La population de 15 à 64 ans représente 41 568 personnes, soit 59,9% de la population totale. Au sein de cette population, 72,9% sont des actifs (légère augmentation depuis 2011 où le taux d'activité était de 70,7%). Les inactifs (27,1%) sont les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (8,7%), les retraités ou préretraités (7,4% et les autres inactifs (11%, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, ...).

Sur Aubignan en 2016, la population des 15-64 ans regroupe 3 505 personnes, soit 62,6% de la population (5 602 personnes). Cette proportion est proche de celle de la CoVe (59,9%). Cependant, le taux d'activité est un peu plus élevé sur Aubignan avec 75,5% d'actifs en 2016 (72,9% pour la CoVe).

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2016

COVE	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	41 568	30 317	72,9	25 324	60,9
15 à 24 ans	7 061	3 131	44,3	2 152	30,5
25 à 54 ans	24 984	22 184	88,8	18 821	75,3
55 à 64 ans	9 523	5 001	52,5	4 351	45,7
Hommes	20 150	15 661	77,7	13 344	66,2
15 à 24 ans	3 534	1 755	49,7	1 267	35,9
25 à 54 ans	12 052	11 342	94,1	9 854	81,8
55 à 64 ans	4 563	2 564	56,2	2 223	48,7
Femmes	21 418	14 656	68,4	11 980	55,9
15 à 24 ans	3 527	1 377	39	885	25,1
25 à 54 ans	12 932	10 843	83,8	8 967	69,3
55 à 64 ans	4 959	2 437	49,1	2 128	42,9

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2016

AUBIGNAN	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	3 505	2 646	75,5	2 345	66,9
15 à 24 ans	571	275	48,1	191	33,4
25 à 54 ans	2 205	2 011	91,2	1 823	82,7
55 à 64 ans	728	360	49,4	332	45,6
Hommes	1 720	1 364	79,3	1 232	71,6
15 à 24 ans	288	157	54,6	112	38,8
25 à 54 ans	1 077	1 019	94,6	948	88
55 à 64 ans	355	188	53	172	48,5
Femmes	1 785	1 281	71,8	1 114	62,4
15 à 24 ans	283	117	41,4	79	27,9
25 à 54 ans	1 128	992	87,9	875	77,6
55 à 64 ans	374	172	46,1	160	42,8

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

La population de 15-64 ans sur la CoVe et Aubignan (source : INSEE 2016)

Au sein de la population active de 15 à 64 ans (72,9% pour la CoVe et 75,5% pour Aubignan), les personnes ayant un emploi sont les plus nombreuses. Ainsi, à l'échelle de la Cove, les actifs ayant un emploi sont 25 489 en 2016 soit 83,8% de la population active de 15 à 64 ans. Inversement, les personnes au chômage représentent et 16,5% des actifs.

Sur Aubignan, le chômage est moins marqué que la moyenne du territoire de la CoVe. Ainsi, les actifs ayant un emploi en 2016 sont 2 395 soit 88,2% de la population active de 15 à 64 ans. Les personnes au chômage représentent 11,04% des actifs.

Les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage, que ce soit à l'échelle de l'intercommunalité qu'à l'échelle de la commune (taux de chômage des femmes : 18,3% sur la CoVe et 13,1% sur Aubignan. Part des femmes parmi les chômeurs : 53,6% sur la CoVe et 55,8% sur Aubignan).

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2016	2011
Nombre de chômeurs	300	271
Taux de chômage en %	11,4	11,3
Taux de chômage des hommes en %	9,7	9,9
Taux de chômage des femmes en %	13,1	12,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,8	54,7

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Le chômage sur Aubignan (source : INSEE 2016)

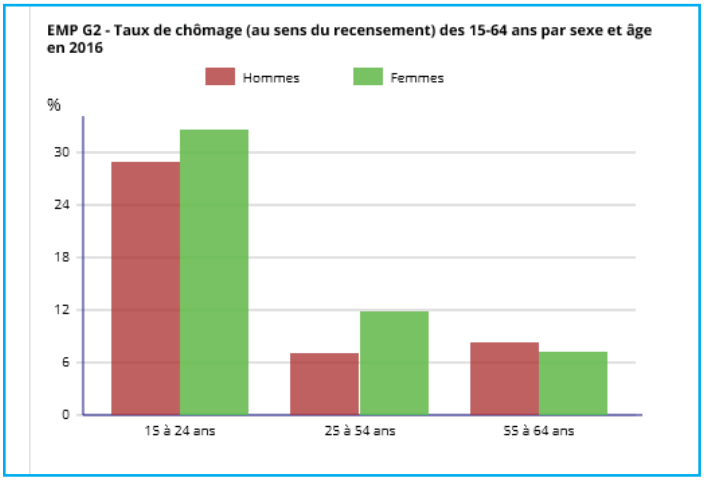

Parmi la population de 15 ans ou plus ayant un emploi, 1 942 sont des salariés (81,7%). Parmi ces salariés, 69,2% sont titulaires de la fonction publique ou en contrats à durée indéterminée donc salariés en situation plutôt stable. Parmi les 434 non salariés, 60,6% sont des indépendants, 37,8% sont des employeurs, et moins de 2% des aides familiaux.

Parmi les actifs aubignanais de 15 ans ou plus ayant un emploi, 534 (22,5%) travaillent à Aubignan et 77,5% travaillent dans une autre commune.

A l'échelle de la CoVe, 39,9% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent sur une commune du territoire de l'intercommunalité et 60,1% travaillent dans d'autres territoires.

1.3.2. ACTIVITES ET EMPLOIS SUR LA COMMUNE

1.3.2.1. LES ACTIVITES SUR AUBIGNAN

Source : INSEE 2016, CCI Vaucluse (http://dynamiquesvaucluse.fr/chiffres-cles/) et CMA (https://www.cmar-paca.fr/chiffres-cles).

Les activités les plus représentées en Vaucluse au 1er janvier 2019 (en nombre d'établissements) sont:
1. Les activités de construction : 3 737 établissements (12% des unités du RCS, registre du commerce et des sociétés) et 10 748 salariés (12%)
2. L'activité d'hébergement et restauration : 3 323 établissements (10%) et 7 258 salariés (8%)
3. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques : 2 630 établissements (8%) et 4 832 salariés (5%)
4. Le commerce de gros : 2 096 établissements (7%) et 7 947 salariés (9%)
5. Les activités de services administratifs et de soutien : 1 825 établissements (5%) et 4 410 salariés (5%).

La structure économique montre une prédominance des petits établissements (moins de 10 salariés). Au 1er janvier 2019, 48% des établissements du RCS n'ont aucun salarié et 92% des unités ont moins de 10 salariés. Sur l'ensemble du département, seuls 235 établissements emploient 50 salariés et plus.

Les activités marchandes, hors agriculture, se répartissent ainsi *(selon les données INSEE au 31 décembre 2018, Insee, Répertoire des entreprises et des établissements -Sirène- en géographie au 01/01/2019)* :

°A l'échelle de la CoVe, 6 033 entreprises sont recensées. En 2018, 894 entreprises ont été créées.
Parmi les entreprises recensées, les secteurs d'activité sont les suivants, par ordre d'importance :
- Commerce, transport, hébergement et restauration : 1 773 entreprises, soit 29,4% ;
- Construction : 1 117 entreprises, soit 18,5% ;
- Services marchands aux entreprises : 1 467 entreprises, soit 24,3% ;
- Services marchands aux particuliers : 1 309 entreprises, soit 21,7% ;
- Industrie : 367 entreprises, soit 6,1%.

Pour les créations d'établissements, les secteurs d'activité sont les suivants, par ordre d'importance :
- Commerce, transport, hébergement et restauration : 266 entreprises, soit 29,8% ;
- Services marchands aux entreprises : 262 entreprises, soit 29,3% ;
- Services marchands aux particuliers : 199 entreprises, soit 22,3% ;
- Construction : 126 entreprises, soit 14,1% ;
- Industrie : 41 entreprises, soit 4,6%.

°A Aubignan, 404 entreprises sont recensées (soit 6,7% des entreprises recensées sur la CoVe). En 2018, 63 entreprises ont été créées.
Parmi les entreprises recensées, les secteurs d'activité sont les suivants, par ordre d'importance :
- Construction : 114 entreprises, soit 28,2% ;
- Commerce, les transports l'hébergement et la restauration : 102 entreprises, soit 25,2% ;
- Services marchands aux entreprises : 93 entreprises, soit 23,0% ;
- Services marchands aux particuliers : 75 entreprises, soit 18,6% ;
- Industrie : 20 entreprises, soit 5,0%.

Pour les créations d'établissements, les secteurs d'activité sont les suivants, par ordre d'importance :
- Services marchands aux entreprises : 21 entreprises, soit 33,3% ;
- Commerce, transport, hébergement et restauration : 17 entreprises, soit 27,0% ;
- Services marchands aux particuliers : 13 entreprises, soit 20,6% ;
- Construction : 10 entreprises, soit 15,9% ;
- Industrie : 2 entreprises, soit 3,2%.

Quelques établissements en entrée de ville sud d'Aubignan

La zone d'activité d'Aubignan, aux abords de la RD 7

Le secteur d'activité «commerce, transport, hébergement et restauration» arrive en tête des entreprises recensées sur le territoire de la CoVe (parmi les activités marchandes, hors agriculture) alors que c'est le secteur de la construction pour Aubignan (comme c'est le cas à l'échelle du Vaucluse).

L'analyse de l'ensemble des activités sur Aubignan, y compris l'agriculture et les services non marchands), le secteur «commerce, transports, services divers» arrive en tête des établissements actifs car il inclut le secteur «administration publique, enseignement, santé, action sociale» (cf. tableau ci-dessous). Les services non marchands (administration publique, enseignement, santé, action sociale) et le secteur «agriculture, sylviculture et pêche» représentent un poids significatif parmi les établissements actifs (respectivement 10,4% et 9,9%). Les établissements sans salariés sont les plus nombreux (81,1%).

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	557	100	452	92	6	6	1
Agriculture, sylviculture et pêche	55	9,9	38	14	2	1	0
Industrie	31	5,6	25	5	0	1	0
Construction	118	21,2	92	25	1	0	0
Commerce, transports, services divers	295	53	247	45	3	0	0
dont commerce et réparation automobile	84	15,1	72	10	2	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	58	10,4	50	3	0	4	1

Champ : ensemble des activités. Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

Les secteurs d'activité sur le territoire d'Aubignan (ensemble des activités)

L'artisanat représente 33% du tissu économique marchand de la région PACA (hors agriculture) au 1er janvier 2019 *(sources Base régionale CMAR PACA 2019 ; INSEE : Projection de la population 2013-2050 -2018 selon le scénario central-, Démographie des entreprises et des établissements 2018 - champ marchand non agricole, traitement CMAR PACA)*. La densité régionale est supérieure à la moyenne nationale : 312 entreprises artisanales pour 10 000 habitants (209 en France l'année précédente).
Le Vaucluse compte 330 entreprises artisanales (poids dans l'économique marchande de la région : 35%).
Dans l'ensemble, les activités marchandes non agricoles de la région voient leur création fortement augmenter : +19,2% (+4,1% l'année précédente). La hausse des immatriculations est principalement due à l'essor des micro-entrepreneurs.

Le tissu artisanal régional est diversifié et pérenne avec, par ordre d'importance :

- Le secteur du bâtiment (42,7%) ;
- Le secteur des services (33,0%) ;
- Le secteur de la production (13,2%) ;
- Le secteur de l'alimentation (11,2%).

Deux secteurs se démarquent en région par rapport à la moyenne nationale : l'alimentation (représentation supérieure en région PACA de +5 points) et le bâtiment (représentation inférieure de -6 points).

1.3.2.2. L'EMPLOI SUR AUBIGNAN

Source : recensement INSEE 2016.

Selon les données INSEE de 2016, la commune dispose sur son territoire 915 emplois. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2011 (1 000 emplois).

EMP T5 - Emploi et activité

	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	915	1 000
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 378	2 126
Indicateur de concentration d'emploi	38,5	47,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,8	57,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Emploi et activité sur le territoire d'Aubignan

Les emplois sur le territoire d'Aubignan sont à 73,2% des emplois salariés. Cette donnée est en diminution (les emplois salariés sur la zone représentaient 74,4% en 2011), tendance qui semble globale, due à l'essor des micro-entreprises sur la période. L'emploi non salarié à Aubignan augmente en effet parallèlement : 26,8% en 2016 contre 25,6% en 2011.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2016	%	2011	%
Ensemble	915	100	1 000	100
Salariés	670	73,2	744	74,4
dont femmes	377	41,2	360	36
dont temps partiel	162	17,7	108	10,8
Non-salariés	245	26,8	256	25,6
dont femmes	84	9,2	83	8,3
dont temps partiel	30	3,3	37	3,7

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Emploi selon le statut professionnel sur le territoire d'Aubignan

Les emplois sur le territoire d'Aubignan appartiennent en majorité aux catégories socio-professionnelles des employés (25,5%) et ouvriers (24,9%). Sur le territoire de la CoVe, ces chiffres sont respectivement de 28,9% et 21%.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2016

	Nombre	%
Ensemble	1 114	100
Agriculteurs exploitants	67	6
Artisans, commerçants, chefs entreprise	194	17,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	71	6,4
Professions intermédiaires	220	19,8
Employés	284	25,5
Ouvriers	278	24,9

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Emploi et CSP sur le territoire d'Aubignan

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle

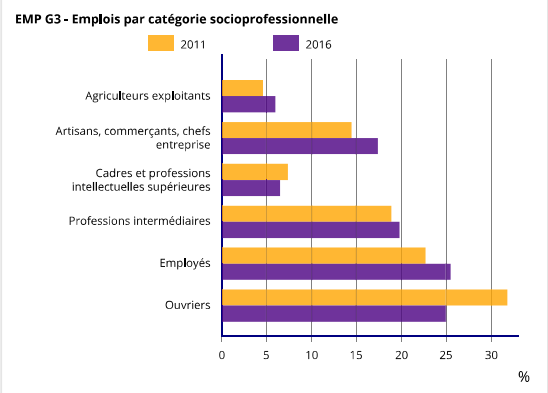

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Les secteurs d'activité les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire d'Aubignan sont :

- Administration publique, enseignement, santé, action sociale : 33,2% (35,0% sur le territoire de la CoVe) ;
- Commerce, transports, services divers : 26,2% (38,5% sur le territoire de la CoVe).
- L'agriculture arrive en troisième position, suivie de très près par la construction. L'industrie est en dernière position (sur le territoire de la CoVe, l'agriculture est aussi en troisième position, l'industrie est mieux représentée et totalise 8,3% talonnée par la construction avec 8,1% des emplois).

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2016				2011	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	1 114	100	48,9	71,2	1 066	100
Agriculture	178	16	29,9	65,5	122	11,5
Industrie	99	8,9	46,9	79	102	9,6
Construction	175	15,7	9,4	54,1	208	19,5
Commerce, transports, services divers	291	26,2	47,1	60,1	333	31,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	370	33,2	78,5	88,8	301	28,3

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Emploi et secteur d'activité sur le territoire d'Aubignan

L'étude du taux de féminisation des emplois montre une présence très forte des femmes dans le secteur «administration publique, enseignement, santé, action sociale».

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2016

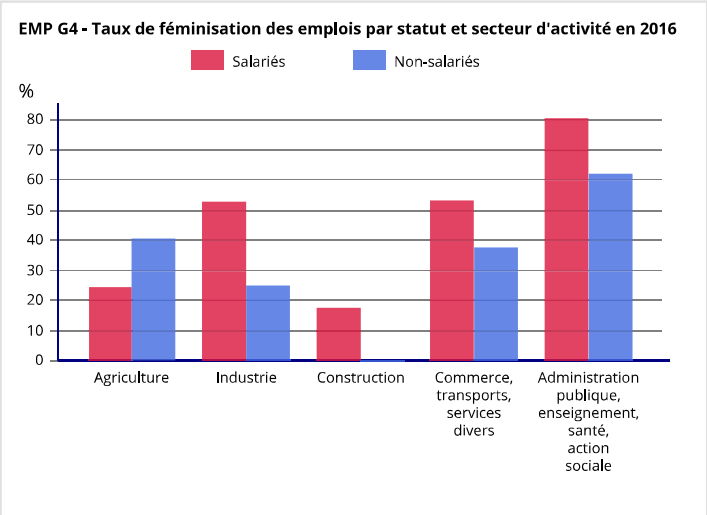

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Taux de féminisation des emplois sur le territoire d'Aubignan

1.3.2.3. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Sources : INSEE 2016, Office de Tourisme (site officiel de la destination touristique Ventoux-Provence), Rapport de Présentation du SCoT (arrêté au comité syndical du 05/03/2019).

Sur le territoire du SCoT, le tourisme est un secteur en fort développement qui recèle de nombreuses possibilités d'évolution. Les retombées économiques du tourisme ont été évaluées à 146 M€ sur l'ensemble du territoire du Ventoux, dont 60 M€ sur le territoire de la COVE et 20 M€ pour la Communauté de Communes Ventoux Sud *(source : étude du comité de bassin d'emploi)*. Les retombées sont principalement dues aux activités d'hébergement et de restauration. Si on totalise les capacités d'accueil marchandes et non marchandes, plus de 30 000 lits touristiques sont disponibles dans le territoire pour l'accueil de touristes, ce qui représente une ressource économique importante pour le territoire.

Aubignan bénéficie de la proximité d'un patrimoine naturel majeur et reconnu avec les Dentelles de Montmirail ou le Mont Ventoux, de villes et villages patrimoniaux alentours (circuits touristiques) ou encore de nombreuses caves disséminées sur le territoire de la CoVe.
Le village pittoresque d'Aubignan avec ses belles maisons anciennes aux toits de tuiles rondes, les parties des remparts du XIVe, l'ancien hôtel-Dieu, l'Hôtel de ville et les jolies fontaines sont autant de patrimoine attractif pour les visiteurs. Les domaine viticoles et les caves font également partie du patrimoine et des éléments attractifs pour le tourisme.

°Hébergement touristique marchand sur le territoire d'Aubignan :

- Hôtel : aucun (le territoire de la CoVe compte 26 hôtels totalisant 498 chambres d'après l'Insee au 1/01/2019).
- Chambres d'hôtes labéllisées : 3 établissements (total 7 chambres) ;
- Divers gîtes et chambres d'hôtes non labéllisées ;
- Meublés de vacances : 6 établissements (total 14 chambres) ;
- Camping : 1 établissement , le camping 3* Le Brégoux (superficie : 3,5 hectares ombragés avec de nombreux services ; 160 emplacements d'après l'Insee au 1/01/2019). Le territoire de la CoVe compte 16 campings totalisant 1 458 emplacements d'après l'Insee au 1/01/2019 ;
- Résidence de tourisme Les Demeures du Ventoux-Vacancéole (capacité d'accueil : 1 044 lits d'après l'Insee au 1/01/2019). Cet établissement propose un ensemble de bastidons du 2 au 3 pièces. Le territoire de la CoVe compte 7 hébergements collectifs totalisant 2 438 lits d'après l'Insee au 1/01/2019 (5 résidences de tourisme dont celle d'Aubignan, 1 village vacances et 1 auberge de jeunesse).

Dans l'accueil touristique non marchand, il est important de tenir compte des 117 résidences secondaires recensées sur Aubignan, ce qui n'est pas très élevé en comparaison de certaines communes du territoire du SCoT.

°La restauration sur le territoire d'Aubignan :

Quatre points de restauration (hors boulangerie et sandwicherie) sont recensés sur Aubignan : un point de vente de pizzas à emporter, un restaurant-pizzeria et deux bars-restaurants.

°L'agritourisme, sur le territoire du SCoT :

De plus en plus d'agriculteurs se lancent dans des activités touristiques en parallèle de leurs exploitations (profitant de l'attractivité touristique du territoire). L'agritourisme est le plus souvent présenté comme une forme de diversification et d'adaptation de l'agriculture face à l'évolution de la demande des consommateurs (tourisme vert) et à la baisse des revenus agricoles.

Les producteurs ont notamment développé la vente directe (vente à la ferme, points de vente collectif, marché, hébergements…) et la diversification des modes de commercialisation en circuits courts à destination d'une clientèle touristique en recherche de produits du terroir.

1.3.2.4. BESOINS REPERTORIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE COMMERCES ET SERVICES - ARTICULATION AVEC LE SCoT

Sources :
SCoT de l'Arc Comtat Ventoux approuvé en comité syndical du 18/06/2013 ;
SCoT de l'Arc Comtat Ventoux n°2, arrêté en comité syndical du 05/03/2019.

° La mixité des fonctions

Le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux approuvé en comité syndical du 18/06/2013 donnait comme objectif (DOG du SCoT, §2) de renforcer une organisation territoriale multipolaire, permettant d'assurer un fonctionnement territorial équilibré et structurant pour chaque micro-bassin de vie, avec ses centres de proximité et en cohérence aec le pôle urbain principal constitué autour de Carpentras Capitale.
Ainsi, pour lutter contre l'étalement urbain et assurer une extension mesurée de l'urbanisation, le SCoT a défini des enveloppes d'urbanisation préférentielles (EUP), à l'intérieur desquelles les capacités permettent l'implantation des diverses fonctions urbaines : habitat, commcerces, activités et équipements publics.

Le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux n°2, arrêté en comité syndical du 05/03/2019, en limitant toujours l'étalement urbain, prévoit notamment de renforcer le niveau d'équipements publics en cohérence avec l'armature territoriale et de développer des capacités d'accueil dédiées aux activités économiques (PADD, §1 et 2).

Le SCoT vise également à modérer la demande en mobilité, que ce soit en termes de temps ou de distance de déplacements. Il s'agit avant tout de rapprocher les secteurs d'habitat, des secteurs d'emplois et de services (DOO, §4). Ainsi, l'urbanisation nouvelle devra se faire en priorité autour des secteurs bien desservis en transports collectifs (bus, TER).
Les documents d'urbanisme communaux devront définir les secteurs bien desservis sur leur territoire, secteurs où les formes urbaines plus denses et plus mixtes devront se développer.
L'intensification urbaine reposera sur les possibilités de densification du bâti existant (rénovation et renouvellement urbain), sur la valorisation du foncier mutable à vocation mixte d'habitat ou d'activités.

° Les zones d'activités

Le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux n°2, arrêté en comité syndical du 05/03/2019, stipule que la déclinaison de la stratégie économique doit être cohérente avec le fonctionnement du territoire au sein de l'armature territoriale (PADD, §2).
Toutes les composantes du territoire ne bénéficient pas des mêmes atouts pour attirer des entreprises, et pas forcément tous les types d'entreprises.
L'objectif est de prévoir une offre foncière dédiée aux activités économiques hiérarchisée en deux niveaux:

- Les espaces d'intérêt stratégique et territorial de niveau 1,
- Les espaces d'intérêt local de niveau 2.

Ainsi, la stratégie économique territorialisée s'organise à travers des objectifs complémentaires entre eux. D'une manière générale, l'objectif d'une gestion économe de l'espace est considéré comme prioritaire pour les différents projets et passe par la priorité donnée à la densification et l'investissement des sites existants, la reconquête de friches ou de bâtiments vacants quand c'est possible.

L'axe Sarrians/Carpentras/Mazan a vocation aujourd'hui, comme demain, à offrir la plus forte capacité d'accueil d'activités économiques, notamment en lien avec sa fonction stratégique de polarité urbaine. En complément, le SCOT (DOO, §2) identifie les projets d'extensions prioritaires.

Le territoire d'Aubignan n'est pas concerné par les projets identifiés par le SCoT n°2.

Toutefois, le SCOT n'identifie pas tous les projets d'espaces d'accueil qui seront nécessaires à horizon 2035. Afin de garantir la dynamique économique du territoire et offrir des emplois en nombre suffisant pour la population à venir, il est également prévu un volume de besoins en foncier non spatialisés mais qui sera à mobiliser, limités à environ 10ha d'espace qui devront :
-privilégier l'extension d'espaces économiques existants pour renforcer l'organisation économique;
-ne pas conduire à une multiplication des projets sur le territoire, c'est pour cela que seuls deux projets nouveaux sur chaque EPCI seront possibles (en dehors des projets identifiés).

° Le commerce

Le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux n°2, arrêté en comité syndical du 05/03/2019, a inscrit dans son PADD la volonté de dynamiser et organiser le développement commercial. L'objectif est de privilégier une concentration de l'offre commerciale exceptionnelle et occasionnelle sur Carpentras afin de permettre un véritable rayonnement sur l'offre locale et de renforcer l'offre commerciale intermédiaire de Mazan, Sarrians et Sault.

L'objectif est de favoriser le développement modéré d'une offre commerciale quotidienne et hebdomadaire sur plusieurs pôles afin de desservir les populations au plus près, dont les localisations préférentielles sont les suivantes :
-Le renforcement de l'offre souvent déjà existante dans certains pôles secondaires ou d'appui ;
-Le développement d'une offre complémentaire sur les micros bassins de vie de Malaucène, Bédoin, et Mormoiron ;
-Le maintien de l'offre sur certaines communes résidentielles déjà équipées, essentiellement pour continuer à faire vivre le centre-bourg. Le territoire bénéficie aussi d'atouts pour développer des systèmes de vente directe ;
-Le renforcement du pôle commercial et touristique de Sault, pour renforcer l'attractivité de l'offre existante et permettre l'implantation de nouvelles activités commerciales ou artisanales, en lien avec le développement touristique ;
-Le maillage à réaliser entre le réseau de transports en commun ou l'offre de mobilités alternatives et la localisation des commerces lorsque c'est adapté et pertinent ;
-Une localisation à privilégier prioritairement dans les centres bourgs.

Aubignan est concernée par les achats de proximité, quotidiens et hebdomadaires.

Hiérarchisation des différents pôles	Hiérarchie	Achats quotidiens	Achats hebdomadaires	Achats occasionnels légers	Achats occasionnels lourds	Achats exceptionnels
Carpentras Leclerc - Av Mistral	Majeur périphérique	X	X	X		
Carpentras Croisières- Kennedy en cours d'aménagement	Majeur périphérique	X	X	X	X	X
Carpentras Centre-ville / quartier gare	Majeur centre-ville	X	X	X	X	
Carpentras : dans les secteurs de développements de quartiers nouveaux	Proximité	X	X			
Mazan, Sarrians et Sault	Intermédiaires	X	X			
Aubignan, Beaumes de Venise, Bassin de Malaucène, Bassin de Malemort du Comtat	Proximité	X	X			
St Didier, Loriol du Comtat, Vacqueyras, Gigondas, Mormoiron, Flassan, Villes sur Auzon, Saint Christol	Proximité	X				

L'organisation commerciale recherchée - DOO du SCoT 2 – arrêté en comité syndical du 05/03/2019

° Le tourisme

Le SCoT de l'Arc Comtat Ventoux n°2, arrêté en comité syndical du 05/03/2019, annonce dans son PADD le choix de valoriser le potentiel touristique tout en maîtrisant son développement.

L'activité touristique joue un rôle stratégique dans le développement du territoire et constitue un enjeu fort pour l'économie locale et l'emploi. La richesse des patrimoines naturels, bâtis et culturels (avec notamment des sites naturels emblématiques tels que le Ventoux ou le massif de Montmirail) fait de l'Arc Comtat Ventoux un territoire à fort potentiel touristique qui mériterait encore d'être développé en consolidant les démarches existantes.
L'objectif est donc de favoriser le développement d'un tourisme attractif, permettant notamment l'amélioration de retombées économiques tout en maîtrisant les fréquentations et respectant les équilibres environnementaux et paysagers. La stratégie consiste à valoriser les offres existantes méconnues en développant une communication ciblée, et à structurer des filières porteuses. Cette ambition est déclinée au travers de plusieurs axes de développement stratégiques.

Si le territoire d'Aubignan est concerné par ces objectifs de manière générale, il est plus spécifiquement ciblé par une action.
En effet, le DOO du SCoT stipule que la réalisation d'aménagements permettant les circulations douces et la découverte du territoire est à favoriser en prenant appui sur les voies, chemins et sentiers existants ou en projet.
Il s'agit ainsi de favoriser la sécurisation et la mise en place des aménagements nécessaires aux itinéraires cyclables que ce soit de type véloroutes et voies vertes, propices aux déplacements touristiques et de loisir, notamment, ou encore sur des itinéraires structurants qui méritent d'être sécurisés. La Via Venaissia est un atout majeur du territoire dont il convient de finaliser l'aménagement tout au long de son tracé en permettant :
-la préservation de la qualité paysagère le long de l'infrastructure ;
-le développement des infrastructures et aménagements nécessaires au fonctionnement de la voie verte;
-le maillage de cette infrastructure avec des cheminements vélo complémentaires afin de permettre un accès élargi.
Dans ce cadre, l'aménagement des anciennes gares de Sarrians et Aubignan/Loriol du Comtat, localisées sur la Via Venaissia est à prendre en compte.

En outre, les structures d'hébergement touristique existantes sur le territoire d'Aubignan, à savoir le camping du Brégoux et la résidence touristique de la Rodde doivent être pris en compte dans le PLU. A noter que le SCoT recommande de promouvoir le maillage et la sécurisation des voies les plus compatibles avec la pratique du vélo et les modes de déplacements doux vers ces zones touristiques.

1.3.3. L'ACTIVITE AGRICOLE

1.3.3.1. UN SOL SOUMIS A DE FORTES PRESSIONS

Source : Etude Agricole sur l'aire du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux.

° *Un sol, des sols*

Dans le périmètre de l'Arc Comtat Ventoux, les Sols Bruns Calcaires sont dominants. Ils occupent 17 120 hectares du périmètre, soit 33,9% des sols non urbanisés. Les Sols Bruns Calcaires proprement dits se sont majoritairement formés à partir de roches du Miocène, telles que grès, calcaire gréseux et molasse. On trouve également des Sols Bruns Calcaires à accumulation de calcaire sur des formations géologiques essentiellement du Quaternaire.

Ce type de sol se développe sous l'influence d'une grande abondance de carbonate de calcium, qui freine les processus d'altération de la roche-mère (faible libération de fer) et qui ralentit l'humification par stabilisation des composés humiques et par protection contre la biodégradation. Un horizon humifère surmonte un horizon dit « structural », caractérisé par une structure polyédrique marquée, qui surmonte lui-même un horizon d'altération de la roche-mère.

La présence de calcaire assure une bonne structure du sol, mais elle est susceptible d'insolubiliser des oligo-éléments tels le fer, le manganèse et le bore. Quant aux mosaïques de sols à dominante de Sols Bruns Calcaires, elles comportent également des Rendzines, des Lithosols, des Sols Fersiallitiques et des Régosols. Tous ces sols se sont formés à partir de calcaire gréseux, de grès et de molasses du Miocène, ou de calcaire marneux de l'Oligocène.

Sur Aubignan, ces sols s'étendent sur 413 hectares et constituent la seconde nature de sol la mieux représentée sur la commune.

Sur le territoire du SCOT, les Lithosols sont des sols largement répandus puisqu'ils couvrent 8 170 ha, soit 16,2% des sols non urbanisés. Il s'agit d'affleurements rocheux cohérents, durs et continus, la roche n'étant pas altérée. Ils peuvent présenter un sol très mince n'excédant pas 10 cm d'épaisseur. L'approfondissement du sol à l'aide d'outils agricoles habituels s'avère pratiquement impossible.

Sur Aubignan, ces terres difficilement exploitables sont peu nombreuses et ne s'étendent que sur 20 hectares.

Les sols peu évolués colluviaux représentent le troisième grand type de sols du périmètre SCOT, avec une surface de 6 350 hectares, soit 12,6% des sols non urbanisés. Il s'agit de sols qui se sont formés, au cours du Quaternaire, à partir de matériaux détritiques ayant subi un transport limité par ruissellement diffus pour être déposés de manière progressive de long de pentes, au pied de celles-ci ou dans les fonds de vallons.

Les colluvions peuvent être formés de matériaux pédologiques, d'altérites ou de roches meubles. En raison de la brièveté du transport des matériaux, les éléments grossiers ont conservé un caractère anguleux (par opposition avec les éléments grossiers roulés arrondis des sols alluviaux). L'évolution de ces sols est plus ou moins rapide selon l'état d'altération préalable des matériaux d'origine.

La majorité des sols colluviaux du périmètre est issue de colluvions provenant de grès et de molasse du Miocène. Avec 4 590 hectares, ils représentent 72,3% de la surface occupée par ce type de sol. Une très faible part de ces sols, environ 6%, comportent des cailloux, avec parfois en sus un engorgement de profondeur.

Sur Aubignan, ces sols concernent 212 hectares.

Les sols fersiallitiques apparaissent presque autant représentés que les sols colluviaux, puisqu'ils couvrent 5 650 hectares, ce qui équivaut à 11,2% des sols non urbanisés sur le territoire SCOT. Sur Aubignan, ils représentent 129 ha et sont donc moins représentés que les sols colluviaux.

Les sols fersiallitiques sont caractéristiques du climat de type méditerranéen. La saison humide permet la décarbonatation, qui est un préalable indispensable à la fersiallitisation, et assure la libération du fer par altération. Quant à la saison sèche, elle est responsable du processus de rubéfaction (déshydratation des oxydes de fer liés aux argiles) qui confère aux sols une teinte rouge particulière.

Ces sols offrent naturellement des propriétés favorables aux végétaux : structure grumeleuse de l'horizon humifère assurant une bonne aération et favorisant l'infiltration des pluies, bonne efficacité du cycle biogéochimique réservant les réserves en cations. Le travail du sol intensif et mal approprié peut rendre la structure instable, ce qui accélère le départ des particules fines et appauvrit d'autant le sol.

5e type de sol, les sols peu évolués alluviaux du périmètre SCOT se sont tous développés sur des alluvions récentes du Quaternaire. Ils couvrent au total 4 920 hectares, ce qui représente 9,8% des sols non urbanisés.

Ce type de sols, situé en topographie basse, surmonte toujours une nappe phréatique soumise à des fluctuations saisonnières naturellement fortes. Il présente une faible différenciation du profil, une structure non ou faiblement exprimée, une grande porosité et une bonne aération superficielle qui sont très favorables à l'activité biologique.

La texture de ces sols varie énormément d'un point à un autre, en fonction des circonstances de l'alluvionnement : texture grossière, texture moyenne, texture fine. Certains d'entre eux comportent des cailloux roulés. En conditions anoxiques, ils peuvent présenter, à une certaine profondeur, des signes d'hydromorphie (horizons rédoxiques). Ce sont généralement des sols fertiles, aux propriétés physiques, hydriques et biologiques favorables aux cultures.

C'est la commune de Sarrians qui comporte, et de loin, le plus de sols alluviaux (plus de 2000 hectares). Les surfaces occupées par les sols alluviaux sont moins significatives ailleurs, hormis à Aubignan, Loriol du Comtat et Carpentras. D'ailleurs, sur Aubignan, ce sont les sols les plus représentés avec 727 hectares concernés.

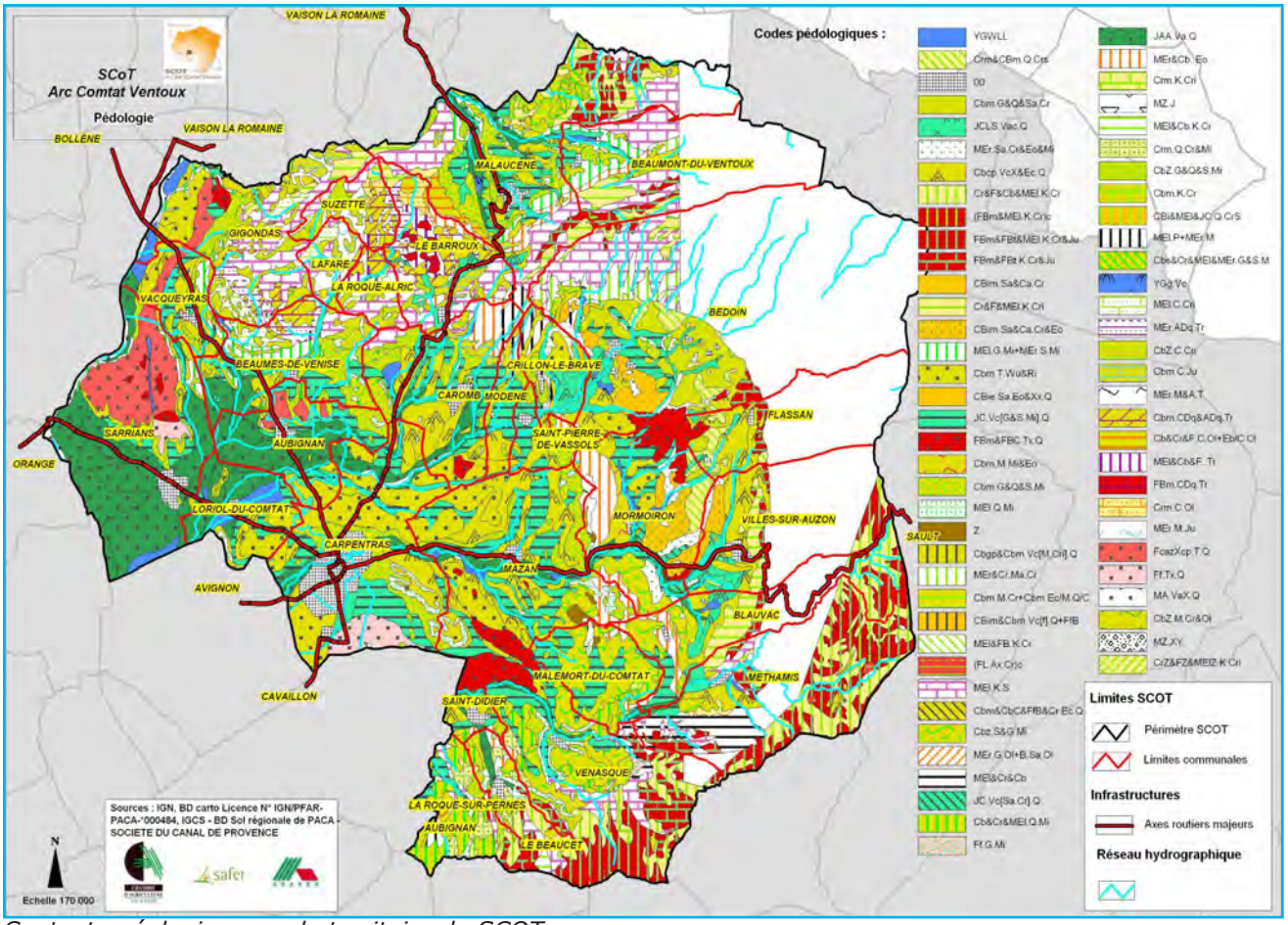

Contexte géologique sur le territoire du SCOT

° *Une aptitude agro-pédologique certaine*

En terme d'agriculture, il n'existe pas d'indice de qualité des sols unique car l'appréciation de la qualité d'un sol dépend de ses usages et de ses fonctions. Cependant, la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provença le a traité les informations recueillies dans sa carte pédologique pour apprécier l'aptitude de ces sols à la mise en valeur agronomique.

La méthode par pondération des principales caractéristiques des sols, mise au point par Georges DUCLOS en 1971, visait déjà la résolution de problèmes d'aménagement rural, et même d'aménagement au sens large du terme. Sept classes, divisées chacune en deux ou trois sous-classes, sont proposées depuis la plus favorable (Classe I) jusqu'à la plus défavorable (Classe VII).

CLASSE	APTITUDE A LA MISE EN VALEUR
I	Excellente (graduant de marrons)
II	Très bonne (graduant de rouges)
III	Bonne (graduant de oranges)
IV	Moyenne (graduant de roses)
V	Médiocre (graduant de verts foncés)
VI	Faible (graduant de verts pâles)
VII	Très faible ou Inapte (graduant de bleus et autres)

Les différentes aptitudes (source : SM Arc Comtat Ventoux)

L'aptitude agronomique des sols est conditionnée par des caractéristiques générales, appréciables pour tous les sols, et par des caractéristiques particulières. Ces critères sont plus ou moins interdépendants. Parmi toutes ces caractéristiques, certaines sont susceptibles de constituer des contraintes plus ou moins fortes (voir tableau ci-après).

CRITERES	Contraintes très fortes	Contraintes moyennes à fortes	Contraintes faibles à moyennes
PENTE	> 25% (très forte)	15-25% (assez forte)	10-15% (moyenne)
TEXTURE	trop grossière	trop fine	trop limoneuse (battance)
EXCES D'EAU	hydromorphie importante	hydromorphie notable	hydromorphie faible
PIERROSITE	> 60% (importante)	30-60% (notable)	15-30% (moyenne)
CALCAIRE ACTIF	> 25% (très élevé)	15-25% (élevé)	7-15% (moyen)
ACCUMULATIONS CALCAIRES	denses, continues et généralisées	peu épaisses ou discontinues	diffuses ou localisées
SUBSTRATUM	roches dures	roches friables	roches meubles

Les différents critères (source : SM Arc Comtat Ventoux)

Sur Aubignan, l'aptitude des sols est excellente en partie centrale, proche du Brégoux, et dans la partie nord-est. Elle est pas ailleurs très bonne dans toute la partie ouest baignée par alluvions de La Salette, et en partie est.

L'aptitude est jugée moyenne au nord (occupée en partie par de la garrigue) et au sud du territoire.

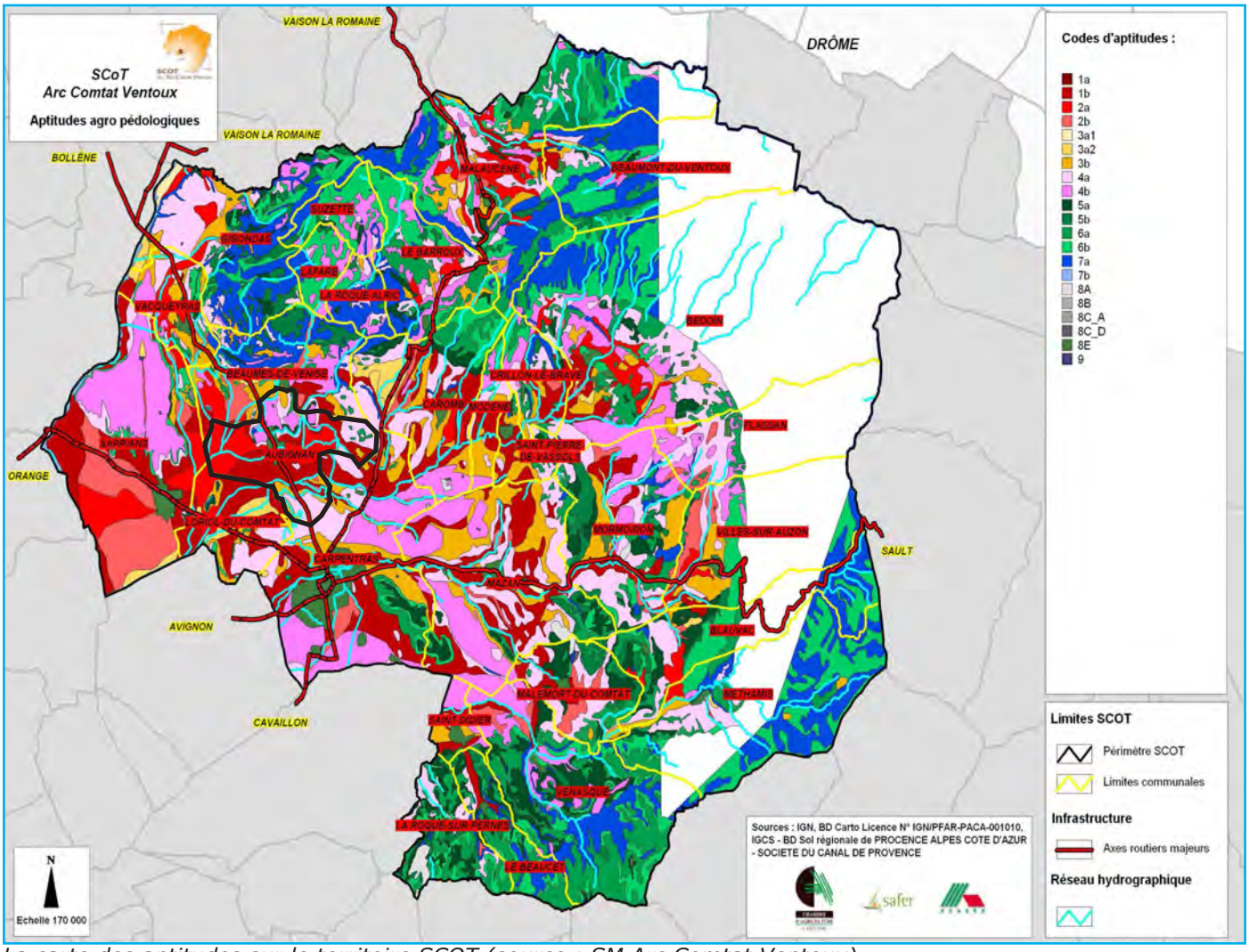

La carte des aptitudes sur le territoire SCOT (source : SM Arc Comtat Ventoux)

Sur Aubignan, les sols les plus représentés sont les sols peu évolués alluviaux (727 ha). Ils présentent globalement des aptitudes très bonnes à excellentes (classes I b ou II a), en raison de leur pente nulle à faible et de leur épaisseur. Elles varient cependant un peu selon leur texture, leur charge en cailloux, leur teneur en calcaire actif.

Ils sont plutôt dévolus aux grandes cultures, au maraîchage et à l'arboriculture. Comme il est possible que la crise énergétique, due à l'épuisement des ressources en carbone fossile, suscite le besoin de créer des secteurs de production locales, ces sols devront être préservés pour être consacrés plus particulièrement au maraîchage et à l'arboriculture.

Seconde catégorie de sols, les Sols Bruns Calcaires (413 ha sur Aubignan) présentent des aptitudes très variables (bonnes, moyennes, médiocres ou faibles). Les caractéristiques les plus discriminantes sont la pente et l'épaisseur du profil qui détermine la capacité de rétention en eau. Ces caractéristiques, parfois peu favorables dans l'absolu, le sont en réalité pour la vigne qui nécessite un rationnement en eau pour une vendange de qualité. Ils présentent de ce fait un grand intérêt agricole.

Les caractères fonctionnels des Sols Bruns Calcaires dépendent, surtout vis-à-vis des cultures pérennes telles que la vigne ou les arbres fruitiers, de la roche sous-jacente (lithologie, état de dislocation ou de fissuration de la roche, pendage de la roche). En fonction de tous ces éléments, le ressuyage peut être rapide, ce qui induit un pédo-climat plutôt sec, ou au contraire lent (sols sur marnes et argiles).

Les 212 ha de sols peu évolués colluviaux sur Aubignan ont des propriétés qui sont en grande partie héritées de la nature des matériaux colluvionnés et de l'importance de la pente. Sur le périmètre, ils présentent majoritairement une fertilité potentielle moyenne à bonne (Classes I b, parfois II a). Les contraintes liées à ces sols, qui portent sur la texture et le calcaire, ne sont que mineures.

4e catégorie de sols, les sols fersiallitiques s'étendent sur 129 ha à Aubignan. Ils présentent les mêmes intérêts pour la viticulture que les sols bruns calcaires. Ils apparaissent particulièrement précieux, en association avec les sols bruns calcaires, sur les terrasses d'alluvions anciennes du Quaternaire de Sarrians, Vacqueyras et Gigondas.

Sur ce type de roche-mère, leurs aptitudes agronomiques sont, dans l'absolu, moyennes (classe IV, parfois III b ou V selon le niveau et la densité de l'encroûtement). Vis-à-vis de la vigne de cuve, ils méritent d'être réservés à une production vinicole de haute qualité.

Enfin, les 20 ha de lithosols ne présentent au mieux que des aptitudes agronomiques très faibles (classe VI b). Ils sont le plus souvent considérés comme totalement inaptes (classe VII).

° *Un sol de plus en plus convoité*

La topographie assez contrastée d'Aubignan ne représente pas dans son ensemble une contrainte majeure dans la répartition des espaces agricoles. Au contraire, elle a permis une certaine diversifité des cultures avec des vignes dans la plaine et des oliveraies ou des truffières sur les reliefs.

Cependant, l'évolution de la société et de la politique agricole, basée sur un rendement de plus en plus élevé, laisse craindre un abandon des espaces plus contraignants (sols plus pauvres, absence de réseau d'irrigation, relief, etc.) et des cultures moins rentables (cas des cultures fruitières comme la cerise).

Mais la principale menace reste l'urbanisation des territoires, essentiellement sous forme de zones d'activités et de zones résidentielles. Elle se produit le plus souvent aux dépens des terres arables ou des cultures pérennes.

Comme le sol est une ressource non renouvelable, le développement urbain représente une menace d'imperméabilisation des sols qui est considérée comme irréversible le plus souvent (les autres menaces pesant sur les sols étant l'érosion, la diminution des teneurs en matières organiques, la contamination locale ou diffuse par des substances chimiques, le tassement, la diminution de la biodiversité, la salinisation et les inondations et glissements de terrain).

L'artificialisation des sols a pour effets spécifiques, non seulement de supprimer sa fonction agricole (ou forestière), mais aussi de déréguler les écoulements des eaux pluviales, d'annihiler les fonctions de filtration et d'épuration et de porter atteinte à la biodiversité.

Par ailleurs, alors que certaines communes présentent des centres urbains resserrés (Venasque, Beaumes de Venise, Vacqueyras, etc.) dans l'Arc Comtat Ventoux, l'évolution des espaces artificialisés s'est également réalisée sous l'effet d'une certaine forme de mitage au détriment de l'espace agricole.

Ce pastillage, très caractéristique de la plaine du Comtat, était toutefois présent bien avant 1990 dans la mesure où de nombreuses exploitations maraîchères mitaient déjà l'espace agricole. Toutefois, ce phénomène s'est aggravé sur de nombreuses communes qui présentent aujourd'hui une urbanisation diffuse croissante.

Aubignan est aussi bien concernée par l'urbanisation grandissante de son agglomération que par un mitage ancien.

Une urbanisation constante

Une urbanisation de plus en plus visible

1.3.3.2. UN ROLE ECONOMIQUE EN DECLIN

Sources : AGRESTE recensement agricole 2010 (données et publications «premières tendances» n°63, n°69 de 2011) ; Etude Agricole sur l'aire du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux et rapport de présentation (arrêté au comité syndical du 05/03/19).

° L'agriculture en PACA et dans le département de Vaucluse

En région et dans le département de Vaucluse, les exploitations moins nombreuses mais s'agrandissent entre 2010 et 2000 (recensements agricoles).

En PACA, en 2010 :

- 44 600 actifs permanents participent au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. Les chefs et coexploitants constituent le pilier de cette main d'oeuvre, fournissant 45 % du travail.
- Le nombre d'exploitations est de 22 100 soit 4,5 % du total national. Ces exploitations occupent 610 940 ha de superficie agricole utilisée, sans compter les groupements pastoraux. Globalement, la concentration des exploitations se poursuit et s'accompagne d'une augmentation de la superficie agricole utilisée par exploitation, qui passe de 24 ha à 28 ha en dix ans.
- Plus d'une exploitation sur trois est spécialisée dans la viticulture et près de deux exploitations sur dix sont diversifiées (activité de diversification : production d'huile d'olive, activités d'accueil à la ferme et, plus marginalement restauration).
- un tiers des exploitations de la région commercialisent des produits par circuit court (exploitations de polyculture-polyélevage ou de maraîchage-horticulture).
- 44 hectares en moyenne par exploitation.

En Vaucluse en 2010 :

- Le nombre d'exploitations est de 5 920 dans le Vaucluse, soit 27 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 111 220 ha de superficie agricole et représentent un potentiel économique de 681 millions d'euros (37 % du potentiel régional).
- Près d'une sur quatre a disparu en dix ans, baisse est comparable à celle que connaît la région.
- Le potentiel de production a moins diminué que le nombre d'exploitations (- 14 %), les exploitations de potentiel économique important ayant disparu moins rapidement que les autres.
- La superficie agricole utilisée a diminué de 10 % depuis 2000. Cette diminution, plus forte qu'en France métropolitaine, mais plus faible qu'en région PACA (- 12 %), touche particulièrement le secteur arboricole, le verger départemental se réduisant de 22 %.
- La vigne perd un peu de terrain (toutefois, la spécialisation viticole est de plus en plus marquée, avec des disparités d'évolution au sein de la filière), les plantes à parfum et les prairies s'étendent.
- 19 hectares en moyenne par exploitation, 26 hectares pour les moyennes et grandes.

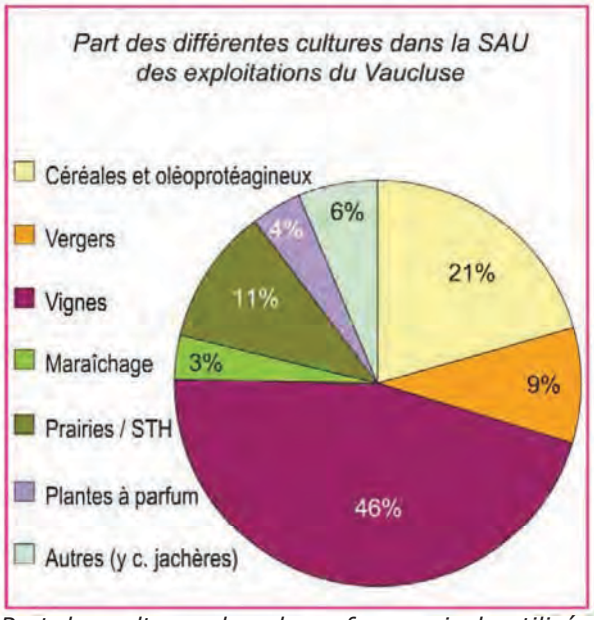

Part des cultures dans la surface agricole utilisée en Vaucluse (source : Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur - N° 69 - novembre 2011)

Le département a une spécialisation viticole. Les deux principales orientations sont la viticulture et l'arboriculture (73 % des exploitations). Maraîchage et horticulture représentent une exploitation agricole sur dix et 6 % des exploitations sont spécialisées dans les plantes aromatiques. Les exploitations orientées en céréales et oléoprotéagineux sont en augmentation (+ 30 % sur dix ans). Enfin, un nombre non négligeable d'exploitations se classent dans l'orientation polyculture (6 % des exploitations en 2010), combinant essentiellement des cultures horticoles et des cultures permanentes.

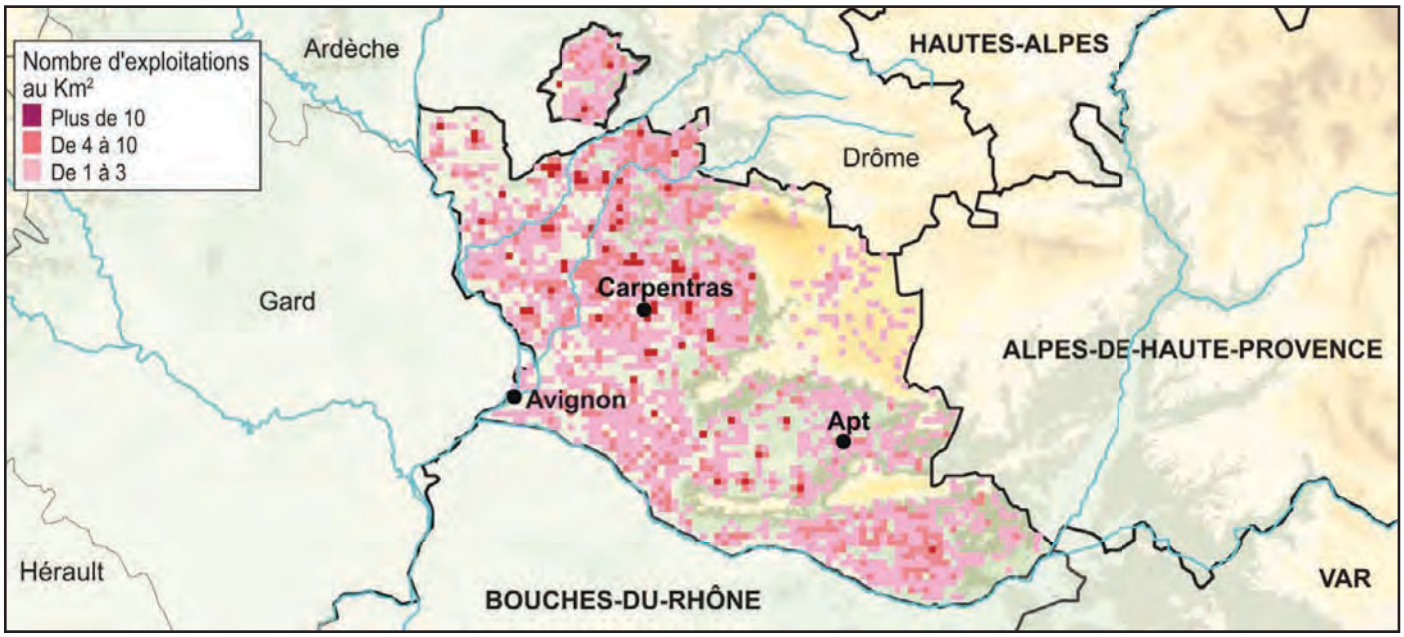

Densité des exploitations en Vaucluse (source : Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur - N° 69 - novembre 2011)

19 hectares en moyenne par exploitation, 26 hectares pour les moyennes et grandes

	Vaucluse				Région PACA			
	Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations		Ensemble des exploitations		Moyennes et grandes exploitations	
	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)	2010	Evolution 2010/2000 (%)
Exploitations agricoles	5 923	-24%	3 898	-21%	22 099	-24%	11 731	-21%
Chefs d'exploitations et coexploitants	6 902	-22%	4 836	-18%	24 826	-21%	14 186	-18%
Salariés permanents hors famille	3 120	-7%	3 073	-6%	9 830	-21%	9 323	-23%
Travail agricole (UTA)	12 498	-21%	11 304	-22%	38 858	-23%	31 620	-26%
Superficie agricole utilisée (ha)	111 218	-10%	102 503	-9%	610 932	-12%	516 126	-13%
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)*	19	20%	26	15%	28	16%	44	10%
Cheptel bovin (UGB)	431	-25%	362	-5%	55 528	1%	50 097	3%
Cheptel ovin et caprin (UGB)	5 815	-11%	5 042	-12%	129 347	-8%	117 690	-8%
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	585	177%	520	177%	1 727	94%	1 299	86%
Signes de qualité (nombre d'exploitations)	3 587	-32%	2 823	-31%	9 015	-27%	6 041	-25%
Diversification (nombre d'exploitations)	822	-18%	599	-35%	3 590	38%	1 699	-22%
Circuits courts (nombre d'exploitations)	1 825		1 399		7 429		4 474	

* superficie moyenne, y compris exploitations sans SAU

Source : Agreste - Recensements agricoles

Données des exploitations en Vaucluse et en région
(source : Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur - N° 69 - novembre 2011)

° L'agriculture au sein de l'Arc Comtat Ventoux

L'agriculture est une composante majeure du territoire du SCoT et participe fortement à l'identité et à l'économie du territoire du SCOT. L'espace agricole est caractérisé par sa diversité et sa territorialisation: maraichage et grandes cultures sont principalement localisés sur la plaine quand la viticulture occupe en mosaïque avec l'arboriculture les coteaux (et une partie des zones de plaine). Enfin, les productions du plateau de Sault sont principalement tournées vers une utilisation du sol nécessitant peu d'eau et n'exigeant pas de sols profonds : la lavande, le petit épeautre et l'élevage.
Le vignoble reste l'occupation agricole principale avec près de 40 % de l'espace agricole. Cette production est valorisée par de nombreuses AOP qui maillent l'ensemble du territoire (hors plateau de Sault).

Le territoire du SCOT, dans la zone de plaine, bénéficie de sol à forte qualité agronomique et d'un réseau

d'irrigation dense ayant permis le développement de productions à forte valeur ajoutée. Les zones de relief, dont les sols sont beaucoup plus pauvres et l'irrigation plus compliquée (voire inexistante) ont vu se développer des productions adaptées.

Les espaces agricoles apportent également une grande diversité de contributions et d'aménités au territoire qu'il convient de prendre en compte : qualité des paysages et attractivité touristique, protection des biens et des personnes contre les risques naturels majeurs (inondation, feux de forêts), biodiversité…

Ainsi, les enjeux de protection des espaces agricoles pour leurs diverses valeurs sont multiples :
-Préservation d'emplois directs et indirects en maintenant des espaces productifs ;
-Maintien de paysages attractifs pour le cadre de vie des habitants mais également pour le développement touristique (vignes, lavandes, élevage…) ;
-Maintien d'espaces ouverts à forte qualité écologique ;
-Maintien de zones tampons entre les espaces urbanisés et les zones boisées autour des massifs à fort risque incendie, ou maintien de zones d'expansion de crue en amont des zones urbanisées dans la plaine.

Les espaces agricoles sont également porteurs d'enjeux pour l'avenir au travers de leurs potentialités de développement et de diversification : conservation des espaces agricoles à fort potentiel (qualité agronomique, AOP/AOC, aménagement hydraulique développé..).

Enfin, les enjeux agricoles sont à mettre en relation avec les choix et modalités d'urbanisation :
-Limitation de la pression foncière sur les zones agricoles proches de l'urbanisation pour assurer la pérennisation du foncier et de l'activité agricole aux portes des villes et des villages ;
-Identification des besoins réels et diversifiés des activités agricoles ;
-Maintien du foncier et des infrastructures ou aménagements existants (notamment l'irrigation).

Le PADD et le DOO du SCoT visent à conserver des espaces agricoles fonctionnels pour permettre le maintien de l'activité agricole. L'objectif est de prendre en compte leur potentiel agronomique, écologique ou économique et d'encadrer les conditions d'extension de l'urbanisation pour limiter les impacts sur ces terrains et les exploitations agricoles.

Dans le territoire du SCoT, en 2010, le territoire du SCOT compte 1514 exploitations agricoles. Selon les diagnostics réalisés par la chambre d'agriculture en 2007 et 2009 sur le territoire, ces exploitations sont majoritairement professionnelles (pour les 2/3 environ). Ces exploitations professionnelles détiennent par ailleurs la grande majorité des surfaces agricoles (autour de 90%).
La répartition géographique des exploitations agricoles est hétérogène. Les microbassins de la plaine comtadine et du Ventoux concentrent respectivement 32% et 34% des exploitations agricoles.

Le nombre d'établissements agricoles se maintient (il a diminué de 1% avec -26 unités) entre 2007 et 2014 contre une baisse de 3% dans le département. La part des établissements agricoles dans le tissu économique est encore très importante : 21,7% contre 13% dans le Vaucluse. L'activité agricole représente 10,4% des emplois du SCOT en 2012, contre 11,7% en 2007.
Toutefois, la plaine comtadine dans laquelle Aubignan se situe (-19), le Ventoux (-17) et les Monts de Vaucluse (-11) sont plus touchés par les disparitions d'établissements.

Le nombre des emplois agricoles en UTA (unité de Travail Annuel) a diminué de 29 % entre 1988 et 2010. Cette diminution est plus marquée sur le territoire du SCOT qu'à l'échelle du département (-21%). Cette diminution s'est d'ailleurs accentuée sur la période 2000-2010. Cette décroissance est liée à la diminution des surfaces cultivées mais aussi et surtout à l'amélioration de la productivité via la mécanisation et le regroupement des unités de production.

L'agriculture génère des emplois indirects par le maintien d'activités induites d'importance, tant dans le secteur secondaire avec les entreprises agroalimentaires, que dans le secteur tertiaire avec le commerce de gros mais aussi la filière logistique qui se sont développés à partir des productions locales.

Tout comme en région et dans le département, le constat montre sur le territoire du SCoT que les exploitations agricoles sont en moyenne plus grandes et plus productives qu'il y a quelques années.

Les filières sont diversifiées :

- La viticulture, une filière fondamentale économiquement et en surface ;